

Université Abderrahmane Mira de Bejaia

Faculté des Science Economique, Commerciales des Sciences de Gestion

Département Science Commerciales

Mémoire de Fin de Cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences
Commerciales

Spécialité : Finance et Commerce International

Thème

L'effet de la dévaluation monétaire sur les crédits bancaires Cas des banques de la wilaya de Bejaia

Réalisé par :

BELADJAT Katia

BENDJEGHLOUL Souad

Devant le jury, composé de :

Président : OUARET

Promoteur : MOKNACHE. M

Examineur : HADJI

Encadré par :

MOKNACHE. M

Année Universitaire : 2016/2017

Remerciements

Louange Dieu le tout puissant de nous avoir donné le courage et la patience de réaliser ce travail.

Nous tenons à remercier chaleureusement et très particulièrement notre chère promotrice Mme MOKNACHE M., pour son aide, ses conseils, son orientation et sa grande disponibilité à toute épreuve. Qu'elle sache que ses qualités humaines exceptionnelles et sa rigueur scientifique ne nous ont pas laissées indifférentes. Qu'elle trouve ici l'expression de notre haute gratitude.

Nos sincères considérations et remerciements sont également exprimés aux membres du jury :

- ✓ Mme OUARET pour nous avoir fait l'honneur de présider ce jury*
- ✓ Mme HADJI d'avoir accepté de faire partie du jury et de donner de son temps pour examiner ce travail.*

Nous adressons ainsi à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du présent mémoire et au déroulement de notre enquête bancaire, les responsables des banques publiques et étrangères de la wilaya de Bejaia qui sont : BADR CPA, AGB, BNA, CNEP, TRUST, BDL.

Pour leurs chaleureux accueils, leur bienveillance, qu'ils nous ont accordée lors des études qui ont soutenu plus particulièrement à la réussite de notre enquête.

Notre reconnaissance va également à Mr. AZEKAK, Chef du Département de sciences commerciales et à tous les enseignants.

Enfin, nos remerciements s'adressent à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Katia & Souad

Je dédie ce travail

A mon cher père qui m'a soutenu durant toute ma vie

A ma très chère et adorable mère pour tous ses sacrifices

A mes grands-mères

A mes frères, et à mes sœurs

A toute la famille KECHA

A Mr NAIT CHABANE Latif

A Mr LALALI Rachid

A BABICH

A ma chère amie Soumaya et toute sa famille

A Souad et à toute sa famille

A Sarah , et à tous mes ami(e)s

Katia

Dédicace

J'ai le plaisir de dédier ce travail :

A Dieu le tout puissant de m'avoir donné le courage et la volonté à réaliser ce travail.

A ma chère promotrice, Mme MOKNACHE, merci d'avoir été si patiente avec moi et de m'avoir aidé dans les moments les plus difficiles. L'ouverture de votre esprit, vos qualités humaines et vos discussions avec nous m'ont laissée une large marge de liberté qui m'a apporté une compréhension plus approfondie sur le plan scientifique et même sur la vie. Vous resterez toujours mon excellent exemple.

A la mémoire de mon père, qui a été toujours dans mon esprit et dans mon cœur, je te dédie aujourd'hui ma réussite. Que dieu, le miséricordieux, l'accueille dans son éternel paradis.

A ma très chère mère qui m'a soutenue tout au long de ma vie et qui a fait tant de sacrifices pour réussir.

Tous les mots du monde ne pourraient exprimer ma gratitude

A ma grande mère, que je remercie pour tous ses prières pour moi.

A mes frères et mes sœurs et mes belles sœurs et même mes beaux-frères je vous souhaite beaucoup de bonheur et succès.

A mes adorables amies, Manel et Souad, Farida, Soumaya, Lamia, Yasmina, Lila

A toutes les familles BENJEGHLOUL et BANSAID et OUDDANE et son oublier BELKHIRE.

A Mr NAIT CHABANE Latif

A ma meilleure amie et super binôme Katia ainsi que sa famille.

Enfin, que tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, directement ou indirectement, à la réalisation de ce travail trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.

Et, merci à tous ceux que j'ai oublié, qu'ils m'en excusent.....

SOUAD

Liste des abréviations

AGB : Gulf Bank Algérie.

ANSEJ : Agence Nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

ANGEM : Agence Nationale de gestion du micro crédit.

BA : Banque D'Algérie.

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.

BDL : Banque de Développement Local.

BNA : Banque National d'Algérie.

CA: Conseil d'Administration.

CAMEL: Capital adequacy, Asset, Management, Earning, Liquidity.

CCT : Crédit à Court Terme.

CMC : Conseil de la Monnaie et Crédit.

CMLT : Crédit à Moyen et Long Terme.

CMT : Crédit à Moyen Terme.

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance chômage.

CNEP : Caisse National d'Epargne et prévoyance.

CPA : Crédit Populaire d'Algérie.

FMI : Fond Monétaire International.

IMF: Institutions Micro Finance.

LMC : La loi sur la Monnaie et Crédit.

Max : Maximum.

Min : Minimum.

Nb : Nombre.

Obs : Observation.

ONS : Office National Des Statistique.

SPA : Société par action.

PIB: Produit Intérieur Brut.

Woccu : World Council of Crédit Unions : conseil mondial des syndicats des crédits.

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	1
Chapitre I : Déterminants de la défaillance bancaire.....	4
Introduction	4
Section 01 : Les définitions et les déterminants de la défaillance bancaire.....	4
Section 02 : Les indicateurs de la défaillance bancaire	6
Conclusion	13
Chapitre II La politique monétaire	14
Introduction	14
Section 01 : Les réformes structurelles de la politique monétaire de 1990 et les aménagement apportés des différentes ordonnances sur la monnaie et le crédit.....	14
Section 2. Les objectifs et les instruments de la politique monétaire	20
Conclusion	30
Chapitre III Le poids de l'offre de crédit.....	32
Introduction	32
Section 01 : L'offre de crédit.....	32
SECTION O2 : L'évolution des crédits bancaires en économie :	44
Conclusion	50
Chapitre IV L'analyse de l'effet de la dévaluation monétaire sur les crédits bancaire en Algérie	51
Introduction	51
Section 01 : Méthodologie de l'enquête	51
Section 02 : Analyse du questionnaire d'enquête de terrain.....	53
Conclusion	65
Conclusion général	66
Bibliographie.....	68

Annexes

Table des matières

Le crédit bancaire constitue la principale activité des banques, au niveau mondial. Il reste un moyen important pour le financement des entreprises, à travers les différentes formes de crédits (crédit d'exploitation, d'investissement et du financement du commerce extérieur). Une baisse des crédits à l'économie peut porter des crises graves à l'économie, à travers la baisse de l'activité des entreprises, baisse de la croissance économique, la hausse du chômage, la baisse des exportations et toutes les autres répercussions possibles sur l'économie. La baisse de l'activité bancaire, particulièrement à travers la baisse du crédit bancaire constitue un risque important pour la banque et pour toute l'activité économique.

Plusieurs auteurs (Molina en 2002, Lanine et Vennet en 2006, Arena en 2008) ont même estimé que la baisse du crédit bancaire peut être signe de défaillance bancaire. La défaillance bancaire n'est plus le résultat d'insolvabilité bancaire mais le signe de défaillance qui peut apparaître bien avant l'insolvabilité, une banque est défaillante dès que des facteurs internes à la banque (les fonds propre, la rentabilité, la gestion, la trésorerie, l'actif de crédit) et des facteurs externes (à savoir, la croissance économique, l'inflation, l'évolution du crédit par rapport à la croissance économique, les fluctuations et l'instabilité du taux de change, la dévaluation monétaire) sont en alerte.

Depuis la crise économique de 2009 les fondamentaux de l'économie algérienne ont été fortement perturbés, l'économie algérienne étant structurellement rentière, la baisse de la demande mondiale des hydrocarbures a eu un effet négatif sur les prix des hydrocarbures, principal revenu extérieur de l'Algérie, à plus de 95 %. Cette baisse des revenus extérieurs a eu des effets importants sur les variables macroéconomiques de base, à savoir, un retour soutenu du phénomène d'inflation, la persistance du déficit budgétaire, la baisse de la croissance économique et la dévaluation du taux de change de la monnaie nationale.

L'économie algérienne étant tributaire des exportations des hydrocarbures, la dévaluation monétaire, face à la déstabilisation de la balance des paiements, vient impacter négativement les crédits bancaires.

Les crédits bancaires algériens portant principalement sur l'achat de produits importés. Crédit d'équipement, crédit d'exploitation et crédit du financement du commerce extérieur se trouvent, dans le cas d'une dévaluation, face à un renchérissement des prix des produits importés.

L'objectif de notre travail consiste à vérifier effectivement l'effet de la dévaluation monétaire nationale sur l'évolution du crédit bancaire, en Algérie. Plus précisément nous essayerons de comprendre les moyens employés par l'autorité monétaire afin de pallier ce problème et la manière dont les banques commerciales entreprennent afin de gérer la hausse des montants de crédits relativement à la dévaluation monétaire.

Partant de cela, l'objectif de notre étude est d'essayer d'apporter une réponse à la question principale suivante:

-Quel est l'effet de la dévaluation monétaire nationale sur l'évolution des crédits à l'économie, en Algérie ?

De cette question principale, on a jugé nécessaire de développer encore d'avantage cette question en posant les questions suivantes :

- Quels sont les moyens employés par l'autorité monétaire et comment les banques commerciales ont-elles géré la baisse des crédits offerts à l'économie, relativement au renchérissement des biens importés ?
- Est-ce que les banques algériennes font face à une défaillance bancaire qui est en train de se développer relativement la baisse du crédit bancaire et à la dévaluation monétaire nationale ?

Pour cerner notre thème et répondre à cette problématique citée initialement nous avons supposé comme probable réponse les hypothèses ci-dessous on se référant aux études antérieures qui ont été faites.

Hypothèse 1 : La dévaluation du taux de change peut durer dans le temps et dans ce cas le taux de change ne peut être qu'en perpétuelle dévaluation afin d'équilibrer la balance des paiements. Les crédits bancaires vont certainement connaître une baisse considérable avec toutes les répercussions que ça peut avoir sur l'activité bancaire et l'activité économique.

Hypothèse 2 : Face au problème de la baisse drastique des crédits à l'économie, la banque centrale ne peut pas laisser la situation de défaillance bancaire se produire et va certainement gérer la situation à travers la baisse des taux d'intérêts, la capitalisation des banques, la gestion du risque du taux de change qui n'est toujours pas appliqué au niveau des banques commerciales algériennes.

INTRODUCTION GENERALE

Pour répondre à toutes ces questions et vérifier les hypothèses, nous suivons une méthodologie de travail portant sur deux approches. Une approche théorique, qui consiste à revoir les ouvrages et articles traitant du problème de la défaillance bancaire et la politique monétaire algériennes; nous utiliserons aussi les données statistiques de la banque d'Algérie, du FMI et de quelques auteurs afin d'étudier l'évolution des crédits bancaire en Algérie et ce depuis la transition à l'économie de marché. Dans une deuxième approche, nous allons effectuer une étude pratique à travers la collecte des bilans des banques commerciales et une enquête qualitative, à travers l'établissement d'un questionnaire pour les directeurs des banques commerciales, au niveau de la wilaya de Bejaia., les résultats issus des questionnaires sont traités en utilisant le logiciel Sphinx plus2version 5.1.0.8.

A cet effet, nous avons opté pour un plan de travail qui se compose de quatre chapitres, le premier chapitre est consacré pour les déterminants de la défaillance bancaire, dans lequel nous présenterons les méthodes employés afin de mesurer le niveau de défaillance bancaire à travers les facteurs internes et externes de la banque. Dans le deuxième chapitre nous essayerons de présenter à travers les lois et ordonnances relatives à la monnaie et au crédit, les réformes apportées dans le cadre de la libéralisation du système bancaire et du crédit, et des mesures prises afin de gérer cette nouvelle situation des banques algériennes par rapport à la baisse des crédits bancaires et tous les risques possibles (la défaillance bancaire, baisse de l'activité empirique), et le troisième chapitre sur l'offre de crédit ainsi son évolution depuis 1997 jusqu'au 2015. Enfin, nous consacrons le quatrième chapitre à l'analyse de l'effet de la dévaluation de la monnaie sur les crédits bancaires au niveau de la wilaya de Bejaia. Et nous finirons par une conclusion générale.

La défaillance bancaire a des conséquences néfastes sur l'économie, c'est ce que montre l'expérience des différents événements de la défaillance bancaire à travers le monde. Cet incident répété nous justifie la cause par plusieurs facteurs (micro-économique et macro-économiques).

Ce chapitre est réparti en trois sections, la première traite les définitions de la défaillance bancaire ainsi que les méthodes utilisées pour déterminer les facteurs de défaillance, la deuxième liée aux facteurs internes, et la troisième sur les facteurs externes.

Section 01 : Les définitions et les déterminants de la défaillance bancaire

Depuis l'apparition des crises bancaires, les chercheurs ont opté à donner des différents concepts à la défaillance bancaire ainsi que les méthodes qui la détectent.

1-1 Les différents concepts de la défaillance

- **La définition de la défaillance:**

La notion de défaillance sert à qualifier une personne, physique ou morale, qui n'est plus en mesure d'exécuter ses obligations¹.

- **La définition de la défaillance bancaire**

On parle de défaillance économique d'une banque lorsque celle-ci fait l'objet de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à son encontre, c'est-à-dire lorsque cette banque ne parvient plus à faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Dans ce contexte, la notion de défaillance économique d'une banque est à différencier de celle de cessation. En effet, la défaillance d'une banque n'entraîne pas toujours une liquidation de banque, à l'inverse d'une cessation. Une banque en situation de défaillance bénéficie donc de la possibilité de retrouver une nouvelle situation financière stable afin de pouvoir relancer son activité. Dans 20 % des cas seulement, une situation de défaillance entraîne l'arrêt définitif de l'activité économique d'une banque².

¹ Dictionnaire français Larousse

² Dictionnaire économique

- **La définition moderne:**

La défaillance bancaire est basée sur l'insolvabilité bancaire. L'insolvabilité d'une banque dépend des deux types de chocs. Le choc de liquidité et le choc de capitalisation.

Un choc de liquidité est un événement où les banques ont soudainement besoin de ressources. Ou l'Etat intervient par le refinancement de ses banques.

Un choc de capitalisation provient d'un choc de la valeur des actifs sur un bilan bancaire (Gorton et Huang, 2004). Les sauvetages d'Etat via des rachats d'actifs sont acceptables tant que le nombre d'actifs qui doit être vendu est assez grand pour être absorbé par les investisseurs privés (Gorton et Huang, 2004). Pour Hoshi et Kashyap (2008), l'achat d'actifs dépréciés est une façon appropriée de recapitaliser les banques. Toutefois, les actifs ne pourront pas être achetés pour plus de leur valeur économique. C'est pourquoi ces auteurs proposent que l'assistance d'Etat soit conduite via les injections directes de capitaux propres.

Depuis la détérioration de la situation financière de certaines banques aux Etats-Unis, les autorités compétentes ont inspecté que la défaillance bancaire peut se détecter qu'elle soit insolvable.

Cette interprétation a donné naissance à une autre définition d'une défaillance bancaire celle qui est liée aux facteurs internes (micro-économique) et aux facteurs externe (macro-économique). Alors la défaillance bancaire est due à un avertissement à un des facteurs interne ou externe.

Certains économistes utilisent des termes fragilité ou détresse que défaillance.

1-2 Les méthodes de détermination des facteurs de la défaillance bancaire

Les facteurs internes sont traités par plusieurs méthodes :

Plusieurs systèmes de rating³ reconnus dans le domaine, ancien et récent.

Les plus anciens sont :

- **CAMEL(Accion) :** Développée en 1993, constitue un outil d'appréciation des banques communes aux divers organismes américains chargés du contrôle bancaire. Ce système est conçu pour des vérifications effectuées sur place par les autorités de contrôle. La méthodologie CAMEL a été lancée pour évaluer les Institutions Micro-Finance(IMF) membres des structures désireuses de le devenir. Mise en œuvre par du personnel interne

³ Le terme de « rating » est aussi employé en français. Il faut le comprendre comme une évaluation qui permet une cotation sur la base de critères prédéfinis.

au réseau, la méthode CAMEL sert d'abord comme outil d'évaluation et de management, en permettant de « cartographier » l'identité de la structure. Elle a été expérimentée une cinquantaine de fois.

- **PEARLS (Woccu)⁴**: La méthodologie PEARL combine 45 ratios financiers couramment utilisés pour évaluer et gérer les coopératives affiliées au réseau WOCCU. Ces ratios analysent six domaines principaux: la protection, la qualité de la structure financière, la qualité des actifs, le taux de rentabilité et le coût, la liquidité et les signes de croissance. PEARL est principalement utilisée par le management des IMF comme un outil de contrôle de gestion⁵.

Et les plus récents sont :

- **GIRAFE (Planet Finance)⁶** : La méthodologie GIRAFE combine 26 indicateurs qui analysent six domaines de risque : La gouvernance et les processus de prise de décision, la qualité des outils d'information et de management, l'analyse et le contrôle du risque, l'évaluation des actifs et de la qualité du portefeuille, le financement, l'efficacité et la rentabilité. La méthode GIRAFE est clairement celle qui donne la part la plus grande au risque fiduciaire et à l'analyse détaillée du management et de la gouvernance ; avec relativement moins d'éléments quantitatifs que qualitatifs.
- **M-Cril (EDA Rural)⁷** : La méthode repose sur l'évaluation du risque crédit sur la base d'une trentaine d'indicateurs organisés en trois grands domaines : Gouvernance et organisation, analyse managériale et étude des performances financières.

Section 02 : Les indicateurs de la défaillance bancaire

Il existe deux types de facteurs (interne et externe), nous exposerons les facteurs de la défaillance bancaire selon **CAMEL**, car c'est la méthode la plus efficace.

2-1 Les facteurs internes selon CAMEL :

Il existe cinq facteurs internes à la défaillance bancaire selon **CAMEL** :

2-1-1 Adéquation des fonds propres

C'est l'un des facteurs le plus important. Lorsqu'une banque fait des pertes sur une période, si l'érosion des fonds propres n'est pas complète, elle peut continuer à survivre. Par

⁴ World Council of Credit Unions : conseil mondial des syndicats des crédits.

⁶ Planète finance: traduction française planète financière.

⁷ Micro-Credit Ratings and GuaranteeIndia: traduction française, Évaluation et note de micro-crédit Inde

contre, si elle continue à faire des pertes au cours des périodes qui suivent, ses fonds propres seront complètement érodés, la rendant insolvable et la conduisant à la faillite. L'importance accordée au niveau des fonds propres s'explique par le fait que les fonds propres permettent à une banque de faire face à des chocs néfastes. Dans le cas où il y a insuffisance des fonds propres, la banque se retrouve dans l'incapacité de satisfaire les besoins des clients à travers les crédits demandés.

L'analyse de l'adéquation des fonds propres a pour but de mesurer la solvabilité financière d'une IMF en déterminant si les risques qu'elle encourt sont compensés de manière appropriée par le capital et les provisions permettant d'absorber les pertes potentielles. Se mesure par les indicateurs suivants :

- Le levier financier : qui désigne le rapport entre actifs pondérés en fonction du risque et fonds propres d'une IMF.
- La capacité à lever des fonds propres : est l'évaluation qualitative de la capacité d'une IMF à répondre à un besoin de reconstitution ou d'augmentation des fonds propres, à un moment donné dans le temps.
- L'adéquation des provisions : est la mesure quantitative des provisions pour créances douteuses d'une Institution Micro-Financière (IMF) et de sa capacité à absorber les pertes potentielles sur créances irrécouvrables.

2-1-2 Qualité de l'actif (crédit)

Beaucoup de ratios permettent de mesurer la qualité des actifs. Il faut noter que la majorité des indicateurs de la qualité des actifs sont liés au portefeuille des crédits. Cela s'explique au fait que le crédit constitue la principale activité des banques, donc, le principal actif de leur bilan. La mauvaise qualité du crédit suffit à elle seule à mettre une banque en faillite.

Se divise en trois parties:

- **Qualité du portefeuille** : se mesure à l'aide de deux indicateurs quantitatifs :
 - Le portefeuille à risque : qui mesure l'encours des crédits accusant un retard de plus de 30 jours.
 - La politique d'abandon de créances, qui mesure les abandons de créances d'une IMF en se fondant sur les critères de la méthodologie CAMEL.

- **Systèmes de classification du portefeuille :** Comporte l'analyse de la balance âgée⁸ du portefeuille et l'évaluation des politiques de l'institution concernant l'évaluation du niveau de risque du portefeuille.
- **Les immobilisations :** Il mesure par deux indicateurs :
 - La productivité des actifs à long terme : évaluant les politiques d'investissement d'une IMF dans les immobilisations.
 - L'infrastructure de l'institution : l'évaluation consiste à déterminer si celle-ci répond à la fois aux besoins du personnel et à ceux des clients.

2-1-3 La gestion

Puisque les autres éléments du cadre CAMEL sont liés à la qualité de la gestion, alors il représente le facteur clé, parmi les cinq facteurs CAMEL.

➤ **La bonne qualité de gestion :**

Qui permet de maximiser le profit par une allocation optimale des ressources, tout en limitant l'exposition de la banque aux risques, par exemple, des niveaux suffisants de fonds propre et de liquidité et s'assure que son portefeuille soit modéré.

➤ **La mauvaise qualité de gestion :**

La mauvaise gestion d'un établissement de crédit mène à la dégradation de la qualité de crédit. Le risque de crédit est dû essentiellement à une inefficience managériale émanant d'un manque de suivi des dépenses d'exploitation et de la qualité de crédit des clients⁹.

Ce domaine d'analyse retient cinq indicateurs qualitatifs¹⁰ :

- **La gouvernance :** Evalue le fonctionnement du conseil d'administration de l'institution; les critères sont la diversité de son expertise technique, son autonomie par rapport à la direction, et sa capacité à prendre des décisions de manière souple et effective.
- **Les ressources humaines :** Evalue si le département des ressources humaines fournit des conseils et un appui clairs au personnel opérationnel ; cet indicateur a pour critères le recrutement et la formation des nouveaux employés, les systèmes d'incitation pour le personnel, et le système d'évaluation des performances;

⁸Récapitule un certain nombre d'informations concernant les comptes clients et les comptes fournisseurs. Elle est très prisée par les entreprises car elle permet d'avoir une visibilité sur l'état de la trésorerie future de l'entreprise.

⁹La Revue Gestion et Organisation Volume 7, Issue 2, Septembre 2015, Pages 77–92

¹⁰Anne-Claude CREUSO « présentation de l'outil d'évaluation des performances CAMEL » BIM n° 138 - 6 novembre 2001

- **Processus, contrôles et audit:** évalue le degré de formalisation des processus clés de l'IMF, et son efficacité à gérer le risque à tous les niveaux de l'organisation ; cela passe par l'évaluation des systèmes de contrôle interne et de la qualité de l'audit interne et externe.
- **Systèmes de technologie de l'information :** évalue l'efficacité et l'efficience des systèmes d'information informatisés, et vérifie s'ils produisent des rapports de gestion précis et en temps voulu. Cette analyse a pour objet les systèmes d'information, ainsi que le niveau et la qualité des contrôles spécifiques de ces systèmes;
- **Planification stratégique et budget :** détermine si l'institution a développé un processus complet et participatif de projections financières à court et à long terme, si le plan de développement est actualisé lorsque c'est nécessaire, et si le processus décisionnel en tient compte.

2-1-4 Bénéfices ou la rentabilité

Est un facteur qui peut être mesuré facilement. Son importance comme un facteur de défaillance bancaire s'explique par le fait que lorsqu'une banque fait des pertes, cela est un indicateur d'une possible insolvabilité future. En fait, la solvabilité est directement liée au bénéfice. Car, le profit permet de renflouer les fonds propres. Les indicateurs qui mesurent ce facteur sont :

- **Le ratio des bons du trésor sur les actifs :** cet indicateur réduit la probabilité de défaillance bancaire. Les bons du trésor sont des actifs sans risque et des actifs liquides. Ainsi, une banque qui fait face à des retraits de dépôts plus élevés que d'habitude, ou qui fait face à des dépenses élevées et non régulières, peut vendre les bons du trésor qu'elle détient, en vue d'augmenter son encaisse.

Les indicateurs quantitatifs :

- **Le rendement retraité des fonds propres:** mesure la capacité d'une institution à maintenir et à augmenter sa valeur nette grâce aux bénéfices générés par ses activités.
- **L'efficacité opérationnelle:** évalue l'efficacité d'une institution et permet de suivre sa progression vers une structure de coût proche de celle des institutions financières formelles.
- **Le rendement retraité des actifs:** mesure le degré d'utilisation des actifs d'une IMF, ou la capacité de l'institution à générer des bénéfices avec une base d'actifs donnée.
- **La politique de taux d'intérêt des IMF:** Evalue les niveaux d'analyse et d'ajustements des taux d'intérêt appliqués sur les crédits aux micros entreprises (et sur les dépôts d'épargne

le cas échéant), effectués par la direction d'une institution, sur la base du coût des ressources, des objectifs de rentabilité et de l'environnement macroéconomique.

2-1-5 Gestion de trésorerie

Les indicateurs utilisés dans la littérature portent surtout sur les coûts et les profits d'une banque. La gestion de trésorerie analyse la capacité d'une IMF à répondre aux diminutions des sources de financement et aux augmentations des actifs, ainsi qu'à maintenir ses charges à un niveau raisonnable. Dans ce domaine d'analyse, les indicateurs sont les suivants :

- **La structure des dettes:** Les experts CAMEL analysent la composition des dettes de l'institution, en tenant compte de leur nature, du taux d'intérêt, des conditions de remboursement et de la sensibilité aux changements survenant dans l'environnement macroéconomique. Sont également analysés les types de garanties exigées sur les emprunts, les sources de crédits disponibles pour les IMF et le niveau de diversification des ressources. Cet indicateur s'attache également à la relation entre l'IMF et les banques en termes de niveau de levier financier atteint sur la base de garanties, au degré de crédibilité dont jouit l'institution aux yeux du secteur bancaire, et à la facilité avec laquelle l'institution peut obtenir des fonds lorsque c'est nécessaire. La disponibilité des fonds permettant de satisfaire la demande de crédits mesure la capacité de l'institution à distribuer les crédits avec rapidité et en temps opportun.
- **Les projections des flux de trésorerie :** Evaluent la capacité de l'institution à projeter ses besoins de trésorerie. L'analyse prend en compte les projections de trésorerie présentes et passées de l'IMF, afin de déterminer si ces projections ont été réalisées avec un niveau suffisant de détail et de rigueur analytique, et si les projections passées ont anticipé précisément les entrées et sorties de trésorerie.
- **La productivité des autres actifs circulants :** Examine la gestion des actifs circulants autres que l'encours de crédit, essentiellement les investissements liquides à court terme. L'IMF est notée sur sa capacité à optimiser l'utilisation de ses liquidités, de ses disponibilités bancaires et de ses investissements à court terme, en investissant en temps opportun et aux taux de rendement les plus élevés, proportionnellement à ses besoins de liquidités.

2-2 Les indicateurs macro-économique

Nous scindons les indicateurs macro-économiques en trois: les indicateurs de l'économie réelle et ceux des marchés monétaires et financiers.

Ces indicateurs sont le plus souvent analysés dans la littérature sur les crises bancaires.

En effet, lorsqu'il y a un choc macro-économique, ce sont toutes les banques qui y font face. Suivant le choc, et suivant son niveau, il peut causer une crise bancaire systémique ou causer la défaillance des banques inefficaces et même des banques efficaces.

2-2-1 Les indicateurs de l'économie réelle

Les indicateurs défavorables de l'économie réelle mènent les banques à la défaillance, on les définit comme suit :

- **La croissance du PIB :** On cherche à promouvoir une croissance forte et durable considérée comme garante d'une amélioration du bien-être. L'augmentation de taux de croissance s'explique par le fait que les agents économiques non financiers (consommateurs, entreprises) détiennent un montant de revenu et de recette suffisamment élevé leur permettent d'honorer leurs engagements dans les délais préconisés. Lorsque la phase d'expansion se poursuit, les institutions financières continuent à octroyer les crédits, sans tenir compte de la qualité des emprunteurs. En cas de récession, les agents économiques qui ont des crédits bancaires, risquent de ne pas pouvoir les rembourser.
- **Le ratio du crédit bancaire sur :** Est l'encours total du crédit rapporté au PIB annuel. Les crédits accordés aux habitants pour les exploités à la production.
- **Le taux d'intérêt réel :** Réduit la probabilité de survie tandis que le niveau de liquidité du secteur bancaire réduit la probabilité de défaillance bancaire
- **La volatilité du taux de change¹¹ :** Les taux de change flottants ont le grand désavantage d'être volatiles. A court terme, les taux de change sont très volatiles car les taux d'intérêt et les taux de change varient plus vite. Les dépréciations et appréciations ont tendance à être exagérées. La volatilité augmente l'incertitude, ce qui entraîne une baisse de l'activité des échanges commerciaux. Cette dernière emporte d'une part une diminution des revenus des agents économiques et ils n'arrivent pas à rembourser leurs dettes auprès de leurs banques, d'autre part la diminution de demande de crédits de financement du commerce extérieur.

¹¹Gérard Roland, Economie Politique CHAPITRE 19 MONNAIE ET TAUX DE CHANGE page : 429

- **La dépréciation du taux de change :** Provoque une hausse des prix des importations et une baisse des prix des exportations qui donne un déficit de la balance commerciale. Ainsi une diminution de parité de pouvoir d'achat. La dépréciation du taux de change renchérit les produits importés alors le client ne peut pas supporter l'apport ajouté ce qui le pousse à annuler son crédit.
- **Le chômage :** Les agents économiques avec lesquels une banque fait des transactions sont liés au secteur réel. Lorsqu'il y a récession, les agents économiques qui ont des dettes envers la banque risquent de ne pas pouvoir les rembourser. Il en est de même lorsque le chômage, le niveau des prix et le taux d'imposition augmentent. Si, à cause d'un choc externe, les activités économiques baissent, cela peut causer une augmentation du chômage. Dans ce cas, le revenu des ménages baisse. Ceci ne fait qu'augmenter le nombre de ménages à ne pas pouvoir rembourser leurs dettes. De plus, lorsque les activités économiques baissent, certaines firmes peuvent, non plus, ne pas pouvoir rembourser leurs dettes auprès des banques. Lorsqu'une banque fait face à un nombre important de débiteurs insolubles, cela affecte négativement ses résultats. Ceci augmente le niveau de défaillance d'une telle banque, et peut même la conduire à la faillite.
- **L'inflation :** Une augmentation de l'inflation peut aussi affecter la solvabilité bancaire, et conduire des banques à la faillite. Car, une augmentation du niveau des prix ne fait que réduire le revenu réel des ménages, si les salaires sont rigides. Certains ménages peuvent ne plus être en mesure de payer leurs dettes à la banque, suite à une augmentation de l'inflation. De même, si l'inflation fait augmenter les dépenses d'exploitation des firmes, elle peut les rendre insolubles. Ces firmes peuvent ne plus être en mesure de payer leurs dettes à la banque. Puisque les agents économiques n'arrivent pas à rembourser leurs dettes, certaines banques peuvent devenir insolubles.

2-2-2 Le marché financier

Le marché financier est aussi un facteur macro-économique de défaillance bancaire. Cet impact s'explique par les liens qui existent entre le secteur bancaire et le reste du marché financier. Les banques participant aux activités des marchés financiers, elles émettent, achètent et vendent des titres financiers ; elles gèrent aussi des portefeuilles d'actifs financiers pour le compte de leurs clients (collectent auprès des ménages les ressources qu'ils ont épargnées pour les mettre à la disposition d'autres agents qui vont les dépenser)¹². Lorsqu'un choc adverse affecte les marchés financiers, les banques peuvent faire face à des pertes qui érodent leur niveau de fonds propres, et peuvent même les rendre insolubles. C'est le cas, par

¹² Michael Burda – Charles Wyplosz Traduction de la 6e édition anglaise par Stanislas Standaert.

exemple, des banques européennes qui ont acheté des produits financiers américains, et qui font face à des pertes, à cause de la crise des suprimés aux Etats-Unis.

2-2-3 Le marché monétaire:

Notamment le marché interbancaire, permettant aux banques d'ajuster leurs surplus et leurs déficits de liquidité, a un impact direct sur la solvabilité bancaire.

En effet, si une banque débitrice devient insolvable, cela peut mettre sa ou ses banques créancières en défaillance, si les autorités de supervision bancaire ne résolvent pas le problème rapidement. Cela peut avoir un effet de contagion dans le système bancaire, à cause des dettes que les banques ont les unes envers les autres.

De plus, si les taux d'intérêt du marché monétaire sont élevés, cela peut occasionner la défaillance bancaire. Car, les banques répercuteront ce taux sur le taux d'intérêt sur les prêts qui, lorsqu'il est élevé, crée des problèmes d'aléa moral et d'anti-sélection. Or, ces problèmes d'asymétrie d'information peuvent augmenter les crédits improductifs.

Conclusion

Le cadre CAMEL met en exigence l'importance des facteurs internes en se basant sur les fonds propres, la rentabilité et la qualité de la gestion. Qui a mis l'accent sur l'importance de gestion des crédits aperçu leur importance dans l'actif du bilan de la banque.

Les facteurs internes à la banque ont un lien directement avec les crédits, cependant, la mauvaise gestion des autres facteurs mène à la diminution des crédits à l'économie.

Néanmoins les facteurs macro-économiques sont aussi importants que les facteurs internes. Cependant la stabilité macro-économique permet la stabilité financière des banques, alors l'augmentation de taux de croissance ainsi la diminution de taux de chômage et le taux d'inflation motivent l'activité économique et la demande des crédits qui s'accroît pour financer les nouveaux projets, et dans la situation inverse y'aura une diminution des crédits à cause d'une baisse d'activité.

Avant les années 1990, l'offre de monnaie ainsi que la politique monétaire étaient déterminées uniquement par la planification (décision du centre et de la sphère budgétaire), selon l'évolution des variables réelles de l'économie. La stratégie de développement du pays, axée sur les industries industrialisâtes, a été soumise au seul financement de la planification. Ainsi il y a eu deux circuits de financement : Une monnaie scripturale utilisée aux seuls fins des entreprises qui sont financées par le plan, et l'autre type est la monnaie fiduciaire utilisée par les ménages¹.

La baisse du prix du pétrole à 1986 a engendré une crise de liquidité ainsi que la destruction de la solvabilité du pays sur les marchés de capitaux internationaux vue que le système économique était rentier, basé sur les revenus des hydrocarbures. Cela a nécessité l'introduction des réformes profondes qui étaient imposées par le FMI en contre partie des aides financières (crédits octroyés).

De ce fait, parmi ces réformes il y a eu la promulgation de la LMC (loi sur la monnaie et le crédit), avec la mise en œuvre des programmes d'ajustement à moyen terme menés avec le FMI.

On va donc essayer de résumer les changements apportés par la nouvelle loi sur la monnaie et le crédit et les ordonnances sur la monnaie et le crédit qui ont suivi. L'essentiel du chapitre traitera de la politique monétaire élaborée afin de réguler la masse monétaire, par le canal du crédit. Dans un deuxième temps on exposera les principaux engagements de la loi n° 90-10 et les changements apportés par les différentes ordonnances qui l'abrogent et la remplacent, ensuite on présentera les différents instruments de régulations utilisés depuis 1990 jusqu'à la dernière ordonnance.

Section 01 : Les réformes structurelles de la politique monétaire de 1990 et les aménagements apportés des différentes ordonnances sur la monnaie et le crédit.

La loi 90-10 couvre un champ large englobant le statut de la Banque Centrale, celui des banques commerciales, de la monnaie et du crédit et d'autres sujets tels que le transfert des capitaux, le régime des changes.

¹ILMANE M.C. Regard sur la politique monétaire en Algérie. Conseil national économique et social Mai 2005.

Les principales implications de la loi 90-10 en matière monétaire et bancaire sont sur plusieurs plans notamment :

- de l'institution d'une Autorité Monétaire singulière
- de l'autonomisation de la sphère monétaire et bancaire par rapport à la sphère budgétaire
- de l'autonomisation de la sphère monétaire et bancaire par rapport à la sphère réelle

Depuis la promulgation de cette loi, d'autres ordonnances sont venues réformer ces principales implications, notamment les deux premières.

1-1 L'institution d'une autorité monétaire singulière

Les aménagements apportés par la loi relative à la monnaie et au crédit n°90-10 en matière de prérogatives de l'institut d'émission est celui de «l'indépendance de la banque centrale » qui fait du conseil de la monnaie et du crédit l'unique autorité monétaire qui est indépendante du pouvoir exécutif. Le CMC représente le conseil d'administration et celui de l'autorité monétaire selon l'article 44 de LMC n° 90-10.

Le principe directeur qui a guidé l'aménagement apporté par la loi relative à la monnaie et au crédit en matière de prérogative de l'institution d'émission est celui de l'indépendance de la banque centrale, qui fait du conseil de la monnaie et de crédit un organe indépendant du pouvoir exécutif². La loi relative à la monnaie et au crédit instaure un conseil de la monnaie et du crédit (CMC) dont la composition et les prérogatives sont différentes de celles de conseil d'administration (CA) de la Banque d'Algérie.

En effet, l'alinéa 1 de l'article 44 stipule que « le conseil de la monnaie et du crédit est investi de pouvoirs en tant qu'autorité monétaire qu'il exerce, dans le cadre de la présente loi, en édictant des règlements bancaires et financières ... ». Le CMC agit, à la fois en tant que conseil d'administration de la Banque Centrale et en tant qu'autorité monétaire.

En tant que conseil d'administration de la banque d'Algérie, le CMC dispose des mêmes prérogatives que celles qui étaient dévolues au conseil d'administration de la BA, notamment en matière d'organisation et de réglementation applicable à l'institut d'émission.

² NAAS A. Le système bancaire algérien de la décolonisation à l'économie de marché. Maisonneuve et Larose, 2003. p 171

En tant qu'autorité monétaire, la Banque d'Algérie exerce par le biais du CMC diverses prérogatives. Ce dernier édicte des règlements bancaires et financiers qui peuvent concerner divers domaines, notamment :

- L'émission de la monnaie fiduciaire ;
- Les objectifs en matière d'évolution de la masse monétaire ;
- Les normes et conditions des opérations de la banque centrale ;
- Les conditions d'établissement des banques et des établissements financiers ainsi que les conditions relatives aux bureaux de présentation des établissements étrangers

Le conseil de la monnaie et le crédit est composé de :

- Gouverneur de la banque centrale, nommé par le président de la république ;
- Trois vice-gouverneurs, nommés également par le décret présidentiel ;
- Trois hauts fonctionnaires, nommés par le décret de chef de gouvernement.

De par la loi, ces fonctionnaires sont réputés indépendants des administrations auxquelles ils appartiennent, dans l'exercice de leurs prérogatives de conseiller (Article 35). Il n'en demeure pas moins que de par leurs fonctions des hauts responsables, ils portent consciemment ou inconsciemment les préoccupations de leurs administrations d'origines.

La composition de CMC est significative de l'indépendance que la loi relative à la monnaie et au crédit accorde à la banque centrale. De la composition du conseil, il ressort, en effet, un déséquilibre, en défaveur du gouvernement puisque les représentants nommés par la présidence de la république sont majoritaires (quatre membres sur sept)

1-1-1 L'autonomisation de la sphère monétaire et bancaire par rapport à la sphère budgétaire

L'autonomie de la BA se traduit donc dans la nature des rapports entre le CMC et l'exécutif. La présence de quatre conseillers suffit pour la tenue des réunions du CMC et donc les seuls représentants de la banque centrale ont le pouvoir de prendre des décisions (le gouverneur et les trois vices gouverneurs), en outre, il est à signaler que ces décisions sont prises à la majorité simple des voix.

D'autres consolidation de l'autonomisation de la sphère monétaire et bancaire par rapport à la sphère budgétaire, s'aperçoivent en outre par rapport à :

- L'article 213 oblige le Trésor à rembourser sa dette vis-à-vis de la Banque Centrale, au jour de la promulgation de la loi, sur une période de 15 ans, moyennant une convention entre les deux institutions. Cette convention n'est finalement intervenue qu'en 1997;
- L'article 78 limite les effets des finances publiques sur la monnaie dans l'année en plafonnant le montant des avances de la Banque Centrale au Trésor à 10 % des recettes fiscales ordinaires de l'exercice écoulé et pour une durée totale de 240 jours, le tout devant être remboursé en fin d'année ;
- L'article 77 plafonne le montant des effets publics que la Banque Centrale peut détenir dans son portefeuille à 20 % des recettes fiscales ordinaires de l'exercice écoulé ;
- L'article 80 enjoint à la Banque Centrale de maintenir auprès de CCP des avoirs correspondants à ses besoins normalement prévisibles ;
- Enfin, la souscription obligatoire de Bons du Trésor par les banques n'a plus lieu d'être dans la mesure où l'article 93 institue la réserve obligatoire permettant à la Banque Centrale de contrôler la liquidité des banques.

1-1-2 L'autonomisation de la sphère monétaire et bancaire par rapport à la sphère réelle.

L'autonomisation de la sphère monétaire et bancaire par rapport à la sphère réelle est fait à travers :

- Le rétablissement du secteur bancaire en ses deux niveaux hiérarchisés, l'article 55 place la banque centrale au sommet de la hiérarchie bancaire.

Le recourt des banques et établissements financiers au refinancement de la Banque Centrale obéit à des règles strictes quant à la nature et la qualité des effets selon l'article 92.

- La naissance du crédit, notamment en supprimant l'obligation de domiciliation unique des entreprises publiques, ainsi que l'octroi systématique de crédits aux entreprises publiques. Selon l'article 95, Les banques et les établissements financiers sont assujetti à : La réception des fonds du public (dépôts), pour les banques uniquement ; l'octroi de crédit ; la mise à disposition et la gestion des moyens de paiement, opérations que seuls les banques et les établissements financiers peuvent effectuer à titre de profession habituelle Pour que la banque centrale puisse exercer ses prérogatives en matière monétaire, certaines conditions devaient préalablement être réunies. L'État a entrepris de redresser la situation des entreprises

publiques en procédant à leur assainissement financier pour leur permettre de retrouver leur bancabilité et par là même les rendre plus aptes à affronter la concurrence.

- En avril 1994, le cadre d'une nouvelle politique monétaire a été défini dans les domaines de l'organisation du marché monétaire, de l'intervention de la Banque d'Algérie sur ce marché.

La LMC se définit également par un certain nombre de mesures dans les domaines monétaires et financiers à savoir :

- La déspecialisation des banques commerciales publiques ;
- L'introduction de la réglementation prudentielle et le coefficient de réserves obligatoires ;
- La déréglementation des taux d'intérêt ;
- La démonopolisation de l'activité bancaire ;
- L'introduction en 1995 du marché des changes interbancaire³.

1-2-1 Les aménagements apportés par l'ordonnance n°01-01

L'ordonnance n°01-01 a apporté des aménagements à la LMC concernant uniquement les dispositions relatives au conseil de la monnaie et du crédit. Toutefois, les modifications sont d'ordres structurels.

Les modifications ont pour objectifs principaux de scinder le conseil de la monnaie et du crédit en deux organes :

- Le premier est constitué du conseil d'administration chargé de l'administration et de la direction de la banque d'Algérie, et qui a la même composition de l'ex CMC.

Il est seulement à signaler que la durée du mandat pour le gouverneur et les trois vices gouverneurs a été supprimée par cette ordonnance.

- Le second organe est constitué du conseil de la monnaie et du crédit (CMC), il est chargé de l'autorité monétaire, par contre il n'a plus en charge l'administration et l'organisation de la banque ;

³ **BIA C.** Le système bancaire algérien : diagnostic et perspectives dans le cadre de la relance économique. Revue d'économie et statistique appliquées. INPS, n° 06, 2006. p 100-1001.

La distinction de l'organe chargé de l'administration de celui qui détient les prérogatives d'autorité monétaire, a pour but de permettre à l'exécutif d'intervenir en matière de politique monétaire et ainsi d'atténuer le déséquilibre existant en défaveur de l'exécutif instauré par la LMC de 1990.

1-2-2 Les aménagements apportés par l'ordonnance n° 03-11

L'ordonnance n° 03-11 apporte dans son article 46 alinéas 3, des changements en procurant au Trésor, la possibilité de recourir aux avances de la banque Centrale pour la gestion de la dette publique extérieure.

Toutefois, Ce n'est qu'en 2007 qu'il y'a eu recours aux avances de la banque centrale. Afin d'éviter de ponctionner sur le fond de régulation des recettes pour les besoins de remboursement par anticipation de la dette extérieure, Les avances de la BA étaient à hauteur de 627.8milliards DZD , ce qui a eu pour effet de gonfler la dette publique interne, alimentée par ailleurs par le rachat par le trésor des créances non performantes détenues par les banques sur les entreprises publiques déstructurées. Les avoirs du trésor public auprès de la Banque centrale ont atteint en 2007 plus de 4 000 milliards DZD⁴.

Les aménagements apportés par les deux ordonnances sur la monnaie et le crédit n° 09-01 et n°10-04 ne sont pas d'ordre structurel, ils sont d'ordre conjoncturel, et sont dans la gestion de la masse monétaire, du crédit dans le but de stabiliser les prix

1-2-3 Les aménagements apportés par l'ordonnance n° 11-08 du 28 novembre 2011 :

Ces améliorations portent, notamment, sur la mise à niveau de leur système d'informations permettant d'assurer une surveillance efficace et permanente des risques encourus.

En matière du financement de l'économie, on constate que l'agrégat crédit intérieur, principalement son composant crédit à l'économie, émerge comme déterminant dans le processus de création monétaire. En effet, cet agrégat réalise d'une année à l'autre une évolution considérable.

En matière du financement de l'économie, on ne constate que l'agrégat crédit intérieur, principalement son composant crédit à l'économie, émerge comme déterminant

⁴ Revue Perspective Economique en Afrique. BAD/OCDE 2008. P 135.

dans le processus de création monétaire. En effet, cet agrégat réalise d'une année à l'autre une évolution considérable.

Section 02 : Les objectifs et les instruments de la politique monétaire

L'objectif final visé à travers la politique monétaire de 1990 était de modérer l'emballement de l'inflation et à terme l'accommoder en faisant de la création monétaire un instrument d'assainissement et de relance de la croissance économique. Cet objectif est de rigueur jusqu'à aujourd'hui.

L'accommoder en faisant de la création monétaire un instrument d'assainissement et de relance de la croissance économique. Cet objectif est de rigueur jusqu'à aujourd'hui.

2-1 Les prérogatives des ordonnances relatives la loi sur la monnaie et le crédit

Nous avons plusieurs ordonnances relatives à la loi sur la monnaie

2-1-1 Les prérogatives de la loi sur la monnaie et le crédit n° 90-10

Selon l'article 55 de la loi 90-10 qui définit les prérogatives du conseil de la monnaie et du crédit, on peut extraire trois objectifs : Le développement ordonné de l'économie nationale ; La mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays et la stabilité interne et externe de la monnaie où on peut apercevoir une certaine imprécision, ainsi, du manque d'une certaine hiérarchisation claire. Il convient de proposer une interprétation et une hiérarchisation.

C'est ainsi que durant la période de stabilisation et d'ajustement structurel, la lutte contre l'inflation a eu la primauté sur le plein emploi et plus précisément, sur le chômage.

L'accord de confirmation du 03 juin 1991 conclu entre l'Algérie et le FMI s'appuie sur la doctrine de ce dernier relative à la mise en œuvre de mesures prise dans le cadre du programme autonome de stabilisation macroéconomique soutenue par le Fonds.

De ce fait, pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements, une réduction de la demande et la levée des restrictions en matière de taux de change ont été les piliers de l'ajustement, pour se faire :

- La dévaluation du taux de change, suivie d'une convertibilité du dinar algérien ;
- L'ajustement des taux d'intérêt en vue de réduire le volume de la distribution du crédit ;
- La limitation des dépenses publiques et la réduction du déficit budgétaire de l'Etat ;
- La libéralisation des prix et la réduction de la politique de soutien des prix des produits subventionnés ;

En matière de financements extérieurs, l'équilibre de la balance des paiements est assuré par :

- Un crédit du FMI de 300 millions DTS⁵ libérable en plusieurs tranches ;
- Des crédits commerciaux et des crédits gouvernementaux plus des financements multilatéraux provenant de la communauté européenne (la mobilisation de ces crédits est effectuée avec l'appui du FMI⁶).

Pour la conduite de la politique monétaire, l'objectif incité par le FMI concerne trois prescriptions :

- L'établissement de taux d'intérêt réel positifs, à la fin de 1991 ;
- La limitation de croissance de la masse monétaire à 5 % fin 1991 ;
- La réduction des flux de crédits à l'économie à 28,5 milliards DA.

Il est toutefois à relever que des modifications ont été apportées par la renégociation de l'accord à cause des contres performances enregistrées en 1991 notamment :

- La baisse du PIB en 1990 (1.5 %), s'est poursuivie en 1991 ;
- Le taux d'inflation est estimé à 20 % ;
- Les paiements du service de la dette extérieure étaient supérieur à 500 millions USD (le montant initial était de 1.1 millions USD) ;
- La libéralisation du commerce extérieur a été freinée ;
- Le cours du dinar c'est déprécié plus que prévu.

⁵ Environ 400 millions USD.

⁶ NAAS A. Le système bancaire algérien de la décolonisation à l'économie de marché. Maisonneuve et Larose, 2003. p 203.

Donc, le changement de la politique monétaire a porté sur :

- Une augmentation moins forte des taux d'intérêts : Taux de réescompte 11,5 % ; taux du marché monétaire 17 % ; taux du découvert bancaire 20 % ; et l'augmentation du plafond du réescompte à 55 %.
- Le taux de croissance de la masse monétaire est porté à 21 %, du fait de l'inflation.

En date du 09/04/1994, à la veille de la mise en application du programme de stabilisation, et après délibération du Conseil de la Monnaie et du Crédit, le Gouverneur de la Banque d'Algérie signe pour la première fois depuis 1990 un texte réglementaire relatif aux instruments de la politique monétaire et au refinancement des banques « l'instruction n° 16-94 ».

L'instruction n° 16-94 relative aux instruments de la politique monétaire et au refinancement des banques ce qui suit : « L'objectif principal de la politique monétaire est, de facto, la maîtrise du rythme d'inflation au moyen notamment d'un contrôle prudent de l'expansion monétaire et du crédit relativement à l'objectif d'inflation et de croissance. A cette fin, un plafond de croissance des avoirs intérieurs nets du système bancaire et un plafond de croissance des avoirs intérieurs nets de la Banque d'Algérie sont mis en place ».

On peut déceler à travers cette instruction l'objectif final étant la maîtrise de l'inflation, pour atteindre l'objectif final, un double objectif intermédiaire est mis en avant à savoir la limitation de la croissance de la masse monétaire et celle du crédit ;

Mais l'atteinte de ce double objectif intermédiaire n'est pas évidente ; il fallait définir un double objectif opérationnel consistant dans le plafonnement de la croissance des avoirs intérieurs de la Banque Centrale et de ceux des banques. Durant la période du PAS, l'objectif intermédiaire de la politique monétaire était représenté par l'agrégat avoirs intérieurs.

Cette instruction est venue concerter le plan d'ajustement structurel proposé par le FMI pour rétablir les déséquilibres de la balance des paiements dans les pays en développement.

Ce programme se fonde principalement sur l'approche monétaire de la balance des paiements. Cette approche pose le postulat de la stabilité de la demande de monnaie qui signifie que les agents économiques ont tendance à conserver un niveau d'encaisses réelles, en proportion stable de leurs revenus. Ce principe implique que toute offre de monnaie excédentaire, par rapport aux encaisses désirées, ira alimenter une demande excédentaire de

biens et services. Le rétablissement entre offre et demande de monnaie se fera, nécessairement, au prix d'un déséquilibre de la balance des paiements.

L'approche monétaire de la balance des paiements admet, donc, que cette dernière est soutenable tant que le pays continuera à bénéficier de flux nets de capitaux à long et moyen terme. Dans le long terme, le pays aura, cependant, à faire face au problème du transfert. Il ne pourra y faire face qu'avec une balance courante positive.

Dans le cas contraire, il se résoudra à utiliser ses réserves de change et à adopter des mesures d'ajustement. Selon cette approche, le déficit extérieur constitue le cœur du problème. Corrélativement du point de vue intérieur, le mal réside dans l'excès de monnaie qu'il y a lieu d'éponger. C'est pour cela que le Fonds Monétaire International privilégie, dans tous ses programmes, la réduction du crédit intérieur.

2-1-2 Les prérogatives de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit n° 01-01

La bonne conjoncture des prix du pétrole depuis 2000 et surtout 2001 a permis à la balance des paiements extérieurs d'enregistrer un important excédent pour les opérations courantes (8,9 milliards de dollars qui représente 13,4 % du produit intérieur brut) en 2003. Aussi, le niveau appréciable des réserves officielles des changes (32,9 milliards de dollars à fin décembre 2003) témoigne de la solidité de la position des avoirs extérieurs.

L'amélioration de la situation des finances publiques, suite aux recettes d'exportations d'hydrocarbures en contexte d'accumulation d'épargnes financières par le Trésor, qui les dépense au profit des banques publiques pour leur recapitalisation et pour son désendettement partiel envers elles (rachat d'obligations issues de la transformation de créances non performantes des entreprises publiques) a permis au système bancaire de vivre une situation de surliquidité structurelle.

Ainsi cette période est entamée par la promulgation de l'ordonnance n° 01-01 ; qui remet en cause l'autonomie de la banque Centrale ; Et ultérieurement, par une autre ordonnance n° 03-11 qui introduit un changement dans les prérogatives de la politique monétaire.

Depuis l'an 2001, la banque centrale poursuit invariablement la même politique monétaire, le principal objectif confié à la politique monétaire demeure la lutte contre l'inflation. Egalement, en ce qui concerne les objectifs intermédiaires que pour les instruments à mettre en œuvre.

2-1-3 Les prérogatives de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit n° 03-11

À propos de son objectif de désinflation, l'autorité monétaire l'a consolidé en joignant un chiffre 3 à l'objectif de réduire son rythme à un niveau acceptable, soutenable et maîtrisable. Avant 2003, le rythme d'inflation ciblé n'était pas explicitement chiffré.

Dans les conditions de surliquidité, pour réguler la masse monétaire, la banque d'Algérie a déterminé comme objectif opérationnel de la politique monétaire la base monétaire, appuyé par la stabilité du multiplicateur monétaire, alors que cet objectif opérationnel était représenté par l'agrégat avoirs intérieurs nets de la banque d'Algérie avec la fixation de plafonds quantitatifs trimestriels au cours de la période 1994-1998.

Par ailleurs, l'autorité monétaire a pris deux cibles intermédiaires pour acheminer les impulsions des décisions de politique monétaire vers l'objectif final à savoir des valeurs de référence pour le taux de croissance de la masse monétaire et du taux de croissance du crédit à l'économie. Cependant, ce n'est qu'en 2005 qu'elle a annoncé un chiffre à ces évolutions avec des taux de 15,5 % à 16 % pour la masse monétaire et de 13 % à 14 % pour les crédits à l'économie.

En matière d'objectifs de la politique monétaire et d'instruments de sa conduite, la Banque d'Algérie présente au Conseil de la Monnaie et du Crédit, au début de chaque année, les prévisions de l'évolution des agrégats de monnaie et du crédit. La Banque d'Algérie propose également les instruments de politique monétaire de nature à assurer l'objectif assigné aux variables intermédiaires et à atteindre l'objectif ultime de la politique monétaire.

La programmation monétaire annuelle est effectuée sur la base des projections de la balance des paiements à moyen terme, des projections des finances publiques et des opérations du Trésor ainsi que de l'objectif du taux de change effectif nominal. Les prévisions de l'évolution des agrégats réels et de leurs déflateurs sont utilisées pour l'estimation du ratio de liquidité. Elle intègre pleinement le rythme et le profil des décaissements de la sphère budgétaire.

L'ordonnance de 2006, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a maintenu l'objectif d'inflation de 3 % à moyen terme, comme objectif ultime de la politique monétaire. En matière d'évolution des agrégats monétaire et de crédit, le Conseil a arrêté un objectif de croissance de M2 entre 14,8 % et 15,5 % et celle des crédits à l'économie entre 11,7 % et 12,5 %. Ces objectifs monétaires quantitatifs reposaient sur une hypothèse de 58 dollars/baril et

une forte augmentation du budget d'équipement par rapport à l'année 2005. De plus, la programmation monétaire n'intégrait pas les remboursements par anticipation de la dette extérieure envers les Clubs de Paris et de Londres qui ont été négociés à partir de mai 2006.

2-1-4 Les prérogatives de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit n°10-04

Cette ordonnance donne un ancrage légal à la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire, la prévision de l'inflation à court terme a pris une importance particulière. Aussi, la Banque d'Algérie a renforcé la prévision à court terme du taux d'inflation pour assurer le suivi de l'objectif d'inflation à partir de l'année 2011. A titre d'exemple, la prévision de l'inflation en moyenne annuelle pour fin décembre 2015, effectuée en septembre 2015, a été de 4,96 %, sensiblement proche du taux d'inflation effectif mesuré par l'indice des prix de l'Office National des Statistiques (ONS), qui s'est établi à 4,78 %.

2-2 Les instruments assignés à la politique monétaire

La panoplie d'instruments utilisés dans la politique monétaire est constituée d'instruments directs et d'instruments indirects. Le choix entre les instruments directs et les instruments indirects dépend des caractéristiques du système financier dans lequel la politique monétaire doit opérer.

Ainsi, dans une économie où le marché financier et le marché monétaire et des changes, sont suffisamment développés et intégrés, on recourt généralement aux instruments indirects dits de marché. On trouve l'action de la politique monétaire portée sur le bilan de la banque centrale, plus particulièrement de la première rubrique de son passif : la base monétaire.

Par contre, dans une économie où les marchés financiers sont peu développés et cloisonnés, on recourt généralement aux instruments directs. Dans une économie qu'on qualifie d'endettement, l'action de la politique monétaire est portée sur les bilans des banques commerciales ; plus précisément, sur les postes les plus importants de leurs actifs : les crédits.

2-2-1 La période transitoire 1990-1993 et initialisation des instruments indirects

Depuis la promulgation de la loi n°90-10 sur la monnaie et le crédit à l'application du plan de l'ajustement structurel, pour appliquer la politique monétaire, l'autorité monétaire a utilisé des instruments de gestion directs et une initialisation d'instruments indirects, pour les instruments essentiels utilisés dans la conduite de cette politique, il s'agit de :

- L'encadrement du crédit bancaire et la fixation de plafonds de réescompte pour les banques.
- Du plafonnement des crédits bancaires à 23 grandes entreprises publiques ;
- L'application de limites aux interventions de la banque centrale sur le marché monétaire interbancaire.

Une série de mesure pour la libéralisation de la politique monétaire a été entreprise, on retrouve :

- L'abolition du plafonnement des opérations de crédits des banques commerciales, à partir de 1992 ;
- A la fin de 1993, une partie de refinancement a été réorientée vers le marché monétaire.

Pour la réalisation de l'objectif de politique monétaire en matière d'établissement de taux d'intérêts réels positifs, qui constitue le principal changement par rapport à la gestion de l'économie planifiée centralisée antérieure ; ainsi, on distingue :

- Les taux gérés directement par la banque centrale :

Le taux de réescompte a subi une évolution positive durant la période 7% en 1989, 10,5 % en 1990 et 11,5 % en 1993.

Le taux du découvert bancaire est passé de 15 % à 20 % en 1991.

- Les taux pratiqués par les banques commerciales :

Les taux créditeurs ont été libéralisés en 1990, cette libéralisation n'a été que fictive du fait du plafonnement du taux débiteur à 20 %.

Avec la mise en œuvre des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel, des instruments qu'on peut caractériser de semi indirects tels que l'adjudication de crédits, la prise de pensions (plafonnées) sur le marché monétaire et de la fixation des taux d'intérêt et du rôle que ces derniers sont appelés à jouer sont progressivement introduits, en même temps que les instruments directs.

Dans cette perspective, un certain nombre d'instruments indirects de gestion de la politique monétaire ont été déployé. Les principales mesures prises dans ce cadre sont les suivantes :

- Relèvement du taux de réescompte de 11,5% à 15% ;

- Fixation d'un taux pivot d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire à 20% ;
- Fixation, pour chaque banque, d'un plafond de refinancement global et d'un plafond de réescompte, révisable chaque trimestre ;
- Mise en place d'une marge bancaire maximum de 5 points au-dessus du coût moyen des ressources bancaire afin de limiter la hausse du coût des crédits accordés aux entreprises ;
- Plafonnement, par chaque banque, des flux de crédit aux entreprises publiques ;
- Suppression du plafond du taux sur le marché interbancaire qui devient négociable librement
- Intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire au moyen de prises et de mise en pension et au moyen d'opérations d'appels d'offres sous forme d'adjudications de crédit ;
- Instauration des réserves obligatoires des banques et des établissements financiers auprès de la Banque centrale rémunérées à un taux élevé (11,5%). Le taux des réserves obligatoires correspond à 2,5 % de l'ensemble des dépôts (dépôts à vue, dépôt à terme, livrets d'épargne, bons de caisse ...) auprès de chaque banque ;
- Instauration d'une politique d'open market;

2-2-2 Les instruments utilisés conjointement au plan d'ajustement structurel 1994-2000

A partir de 1995, une déréglementation des taux d'intérêt est opérée et l'encadrement des marges des banques à 5% au-dessus du coût moyen des ressources est levé. En réalité, les instruments utilisés sont uniquement : Le réescompte et les prises en pensions par adjudication.

L'instauration du système d'adjudication de crédits sur le marché monétaire, sous forme d'appel d'offres, vient en remplacement du réescompte en tant que source principale de liquidités. La demande de liquidités sera graduellement canalisée vers le marché monétaire. L'adjudication de crédits sera le principal instrument d'alimentation du système bancaire en monnaie « centrale ».

Le recours aux prises en pensions à plusieurs jours se fait sur l'initiative des banques. Cette pension n'est pas utilisée par les banques étant donné qu'elle est comprise dans les plafonds de refinancement individuels alloués par la Banque d'Algérie et les

garanties exigées sont totalement engagées dans les mobilisations en réescompte et la couverture des pensions à 24 heures.

La Banque d'Algérie suit quotidiennement les opérations traitées et les taux pratiqués sur le marché monétaire. En cas de tension importante sur les niveaux de taux, soit à la baisse ou à la hausse, la Banque d'Algérie peut intervenir par des opérations ponctuelles d'une durée de 24 heures pour éponger ou injecter des liquidités (opération de réglage fin), ce qui lui permet de maîtriser le loyer de l'argent au jour le jour et de mettre l'accent sur le signal de taux.

De même, dans le cadre de ses opérations d'open market, la Banque d'Algérie peut acheter, sur le marché secondaire, des effets publics ayant moins de six mois à courir et des effets privés admissibles au réescompte et aux avances. Ces opérations ont lieu à la seule initiative de la Banque d'Algérie.

2-2-3 La mutation de l'objectif opérationnel de l'actif vers le passif de la banque centrale

Depuis 2001, le système bancaire vit une situation de surliquidité structurelle, ce qui a éjecté le système bancaire hors Banque Centrale : plus de réescompte, plus de pension ou d'adjudication. Les seuls instruments qui demeurent utilisables, en plus du taux de réescompte en tant que taux directeur, sont les réserves obligatoires et l'open market.

Par ailleurs, la loi 90-10 (art. 77) limitait le montant global des effets publics qu'elle peut admettre dans son portefeuille à 20 % des recettes ordinaires de l'Etat pour l'exercice budgétaire écoulé. Aussi, les effets détenus par les banques publiques est sous forme d'obligations (issues de la transformation des créances non performantes des entreprises publiques) non cessibles. De ce fait, lorsque l'excès de liquidités à émerger au niveau du marché monétaire, la banque d'Algérie ne disposait pas d'effets publics (les effets privés n'existant pas) qu'elle peut vendre ferme aux banques pour écumer leurs surliquidités.

Toutefois, la loi 03-11 (art. 41) a levé la contrainte du plafond d'effets publics que la Banque d'Algérie ne doit pas dépasser, mais comme elle n'est pas autorisée à intervenir sur le marché primaire des Bons du Trésor, elle n'avait plus la possibilité de s'en procurer.

Par conséquent, pour réaliser les cibles intermédiaires que sont un certain volume de masse monétaire et de crédit à l'économie, la politique monétaire a utilisé un objectif opérationnel qui est le contrôle de la base monétaire. Pour atteindre cet objectif, elle a utilisé

deux instruments indirects de la politique monétaire : La reprise de liquidités par appels d'offres (adjudications négatives) et les réserves obligatoires.

C'est ainsi qu'elle a réactivé l'instrument réserve obligatoire dès Février 2001, et a renforcé l'utilisation de l'instrument reprise de liquidités qui a été introduit en avril 2002 pour stériliser les liquidités bancaires.

Au cours de l'année 2001, les réserves obligatoires ont été utilisées d'une manière active, le taux de la réserve obligatoire a été porté à 6,25 %, en 2002, contre 4,25 % précédemment.

L'Ordonnance 03-11 a abrogé l'article 93 de la loi 90-10 qui avait institué cet instrument. Cependant, en raison de sa double importance : en tant que première garantie des déposants et en tant qu'instrument de la politique monétaire, le CMC s'est trouvé dans l'obligation de le réintroduire. C'est l'objet du règlement 04-020 du 12/03/2004.

La banque d'Algérie a toutefois maintenu tout au long de l'année 2003 l'instrument réserve obligatoire en tant qu'instrument indirect ; l'effet sur l'excès de liquidités bancaires ayant été bien effectif dès le premier semestre de 2003. Les dépôts des banques au titre de la réserve obligatoire ont ainsi atteint 126,7 milliards de dinars à fin décembre 2003, leur niveau n'était que de 43,5 milliards de dinars à fin 2001.

En 2004, le taux de la réserve obligatoire a été porté à 6,5 % en mars 2004, avec un effet bien effectif de ponction sur l'excès de liquidités bancaires. Cependant, l'objectif de constitution de la réserve obligatoire est passé de 157,3 milliards de dinars à fin 2004 à 171,5 milliards de dinars, en 2005 constituant un effet de ponction additionnel sur l'excès de liquidités bancaires.

D'autant plus que les réserves obligatoires ont été rémunérées, elles ont d'abord été au taux de réescompte depuis leur activation en 2001, puis au taux de 2,5 % à partir de décembre 2002, de 1,75% depuis mai 2004 et de 1% depuis janvier 2005.

Cependant, l'activation de l'instrument réserve obligatoires, n'a pas suffi à stériliser une proportion suffisante des liquidités bancaires offertes sur le marché monétaire interbancaire. Pour pallier cette insuffisance, la Banque d'Algérie a introduit un nouvel instrument : la reprise des liquidités.

La reprise de liquidité est un instrument qui a été introduit, sans être explicitement prévu par la loi. Normalement, cet instrument, relativement récent, est utilisé en tant

qu'instrument de « réglage fin » de la liquidité bancaire. Or, c'est depuis 2002 que la Banque d'Algérie y recourt de manière systématique et pour des montants considérables.

Pour absorber les liquidités qui s'accumulent rapidement dans le secteur bancaire la banque centrale a mis en œuvre un certain nombre de mesures en 2004 et au début de 2005.

En particulier, elle a augmenté le montant des reprises de liquidité ; elle a relevé le taux d'intérêt directeur de $\frac{3}{4}$ % en 2004 à $\frac{1}{4}$ % en juillet 2005) ; elle a prolongé la durée d'une grande partie des reprises de liquidité d'une semaine à trois mois en juillet 2005, rémunérées à respectivement à 0,75 % et 1,9 %; et elle a introduit une facilité de dépôt 24 heures en septembre 2005.

Grâce à cela, la BA a été en mesure d'éponger la plupart des liquidités bancaires excédentaires. La croissance annuelle de la monnaie au sens large s'est poursuivie au rythme d'environ 12 % par an jusqu'en septembre 2005. L'utilisation active de l'instrument reprise de liquidités par appels d'offres et l'application de la facilité de dépôt en septembre 2005 a bien permis à la Banque d'Algérie d'opérer des ponctions additionnelles de liquidités sur le marché monétaire.

Après avoir discuté des objectifs et des instruments de la politique monétaire telle qu'elles ont été conçue et conduite au cours de la période 1990-2015, il convient d'apprécier ses principaux résultats quant à l'offre du crédit.

Conclusion

La politique monétaire apportée par la loi sur la monnaie et le crédit n° 90-10, a porté la restructuration structurelle du système de financement de l'économie d'un modèle budgétaire à un modèle monétaire. Elle a libéré la banque centrale de l'autorité du ministère des finances pour la conduite de la politique monétaire et institué le conseil de la monnaie et du crédit pour la définir. Les mesures de cette loi ont été renforcées à la suite de l'application du programme d'ajustement structurel, en 1994 et pour la période (1998 – 2000) elle n'a été qu'une continuation pour la consolidation des résultats de la stabilisation macroéconomique, jusqu'à la crise de prix de pétrole vécu par l'Algérie depuis la crise économique mondiale de 2008.

La politique monétaire mise en œuvre par la Banque d'Algérie de 1990-2000 2001-2009 et de 2010 à aujourd'hui, ont pour contexte macroéconomique radicalement différent, caractérisé par les afflux des avoirs extérieurs. En outre, depuis 2001 la Banque Centrale a

assigné un objectif final unique à la politique monétaire à savoir la stabilité des prix avec une cible d'inflation à 3 %. Depuis 2001 la conduite de la politique monétaire a modifié sa cible opérationnelle en prenant dorénavant le passif de son bilan qui est la base monétaire.

Depuis la crise économique de 2009 une nouvelle conjoncture vient structurer l'économie algérienne avec l'abaissement des avoirs extérieurs issues principalement des hydrocarbures, les liquidités bancaires se trouvent à la baisse, le taux de liquidité de l'économie aussi.

Les instruments utilisés par la banque centrale ont changé évidemment suite à cette conjoncture.

Le but de ce chapitre consistait à déterminer les objectifs de la politique monétaire, particulièrement, celui de l'offre de monnaie, à travers les crédits à l'économie. Nous nous sommes basées sur l'analyse de texte juridique de pratique et de statistique en matière de politique monétaire.

Le crédit bancaire joue un rôle principal dans l'activité bancaire sachant que ceux sont les crédits qui font les dépôts. Par conséquent la banque est tenue de gérer et de traiter de manière très efficace ce facteur déterminant.

En fonction des besoins des clients, les banques octroient des crédits sous plusieurs formes.

La banque d'Algérie met à la disposition de ses clients des crédits à l'économie de long terme, moyen et court terme. En distinguant les crédits par secteur (secteur public, secteur privé et a administration locale).

Dans ce chapitre nous allons traiter dans la première section la typologie des crédits et dans la deuxième l'évolution des crédits en Algérie de 1997 à 2015.

Section 01 : L'offre de crédit

Définitions et types des crédits bancaires

1-1 Définition du crédit :

- **Définition économique :** Le crédit est un acte qui permet à une personne de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne, avec une rémunération de service rendu et les risques en cours. Le crédit est l'essence de la création de richesse, il contribue à l'expansion de l'activité économique en général et pour cela, on peut dire que le crédit joue un effet multiplicateur sur l'activité humaine¹.
- **Définition juridique :** L'article 112 de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, a défini le crédit comme étant « toute acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature telle qu'un aval, un cautionnement ou une garantie ».

1-2 Typologie de crédit :

Selon les critères cités précédemment, généralement, on peut distinguer quatre types de financement : Le financement de l'exploitation, de l'investissement, du commerce extérieur et les crédits aux particuliers.

¹M.A. Etude analytique d'un financement bancaire "Crédit d'investissement" cas CNEP/BANQUE, master II en science économique. Université Mouloud Mammeri Tiziouazou- 2008.

1-2-1 Le financement de l'exploitation :

Les crédits de l'exploitation permettent à l'entreprise de financer les activités à court terme ; les besoins de production et de commercialisation. Le remboursement se fait au fur et à mesure par la collecte des recettes de crédit. Il existe une variété de crédit d'exploitation, nous distinguons trois grandes catégories: Les crédits par caisse, les crédits spécifiques et les crédits par signature²

1-2-1-1 Les crédits par caisse (Trésorerie) :

Ce sont des crédits qui donnent lieu à des décaissements certains de la part du banquier. Lorsque l'objet de ces crédits n'est pas précisé par l'entreprise, on parle de crédits « globaux ». Par contre, quand leur objet est clairement avancé par l'entreprise, et qu'il porte sur des postes précis de l'actif circulant, les crédits d'exploitations sont dits « spécifiques »³.

1-2-1-2 Les crédits globaux :

Généralement, les crédits par caisse globaux ne sont pas liés au financement d'un poste actif ou d'une opération particulière, ils se répartissent en : La facilité de caisse, le découvert, le crédit de campagne (saisonnier), le crédit relais⁴.

a- La facilité de caisse

C'est une mise à disposition de disponibilités uniquement aux entreprises, car celles-ci se trouvent souvent dans une situation de décalage de courte durée entre les rentrées de trésorerie (délai client) et les règlements (délai fournisseurs). Ce décalage est dû aux décaissements importants tels que le règlement des fournisseurs ou le paiement des salaires. Alors que, cette facilité est accordée par le banquier afin de laisser le compte de son client évoluer en position débitrice à concurrence d'un plafond déterminé à condition que le compte revienne créditeur assez rapidement grâce aux recettes réalisées⁵.

b- Le découvert :

C'est un financement à court terme sous forme de trésorerie donner au titulaire du compte par le banquier. Le découvert porte sur un montant maximum à ne pas dépasser, il est remboursé sur une période fixée à l'avance en accord avec le banquier. Cette période ne peut

²LAMHARTI, H. Analyse et gestion de risque du crédit bancaire. Master II en Economie ; fsjes Agadir ibn zohr, (2008), P

³DJERMOUNE, N. et CHILLA, S. La gestion des risques des crédits bancaires : cas d'un crédit d'investissement, BNA agence 587-Bejaia- master II en science économique, Université A/MIRA de Bejaia, (2013), P

⁴BRİK, N. et GUERDAD, S. Essai d'évaluer les risques de crédits bancaires à l'aide de deux méthodes classique et le scoring. Master en sciences économiques ; Université A/ MIRA de Bejaia, (2013), P

⁵MAGADJI, M. La gestion du risque de crédit par la méthode RAROC : application à Eco-Bank Cameroun. Master II en comptabilité- finances ; Université catholique d'Afrique Centrale (2010), p25.

pas dépasser deux (2) ans parce qu'il s'agit d'un crédit à court terme. Il est assujéti à un taux d'intérêt débiteur fixé par la banque. Ce découvert peut être renouvelé par tacite reconduction fait l'objet d'une convention passée entre la banque et le client⁶.

c- Le crédit de campagne (saisonnère) :

Généralement, c'est un crédit a une durée d'une année mais toujours assorti d'un suivi du cycle (stock, production, commercialisation). Il est sollicité par certains clients qui ont des activités saisonnières se caractérisant par des périodes de besoin de trésorerie et des périodes d'excédent de trésorerie. Ces clients font recours à ce type de crédit lors des périodes de besoin de trésorerie engendré par un besoin en fonds de roulement. Il s'agit d'un crédit sans garanties apparentes avec des risques accrus, qui fait partager au banquier le risque commercial de son client⁷.

d- Le crédit relais (Soudure) :

Comme son nom l'indique, le crédit de relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis. Ce crédit sert à financer la réalisation d'une opération extérieure à l'activité de l'entreprise, il est peu utilisé en Algérie, mais assez fréquent à l'étranger⁸.

1-2-1-3 Les crédits spécifiques :

Contrairement aux crédits par caisse globaux qui couvrent des besoins de nature diverse, les crédits par caisse spécifiques financent des postes de l'actif circulant d'une entreprise (créances, clients...). Autrement dit, ils ont un objet bien précis et particulier qui constitue en lui-même une garantie de remboursement⁹.

a- L'escompte commercial :

⁶Ousmane BAH. La Gestion du Risque de Crédit : un enjeu majeur pour les Banques. Master II Banque Assurance Finance ; Université de Dakar Bourguiba, 2008

⁷MAGADJI, M. La gestion du risque de crédit par la méthode RAROC : application à Eco-Bank Cameroun. Master II en comptabilité- finances ; Université catholique d'Afrique Centrale (2010), p

⁸ LAMHARTI, H. Analyse et gestion de risque du crédit bancaire. Master II en Economie ; fsjes Agadir ibn zohr, (2008), P

⁹IMOGEN, A. Traitement d'un dossier de crédit d'exploitation. Cas Banque extérieure d'Algérie. Licence en sciences commerciales ; Université d'Oran, (2010), P

L'escompte commerciale est défini comme étant « une opération de crédits à court terme par laquelle un banquier escompteur, paie le montant d'un effet de commerce à son client qui en est porteur et qui le lui remet en contrepartie. Le banquier prélève sur ce montant, une somme elle-même appelée escompte, correspondant aux intérêts à courir jusqu'à l'échéance et certaines commissions. L'ensemble de ces intérêts et commissions est appelé (agio d'escompte)¹⁰ ».

b- Avance sur marchandises :

L'avance sur marchandises consiste à financer un stock et à appréhender, en contrepartie de ce financement, des marchandises qui sont remises en gage à la banque. L'avance sur marchandises fait l'objet d'une « dépossession du gage » et de la remise de celui-ci soit directement entre les mains d'un tiers détenteur, par exemple un transitaire, qui assure la conservation du gage pendant la durée de l'opération et s'engage par lettre, vis-à-vis du créancier, à ne pas se dessaisir de ce gage sans les instructions formelles de celle-ci.

c- Avance sur facture :

C'est un crédit qui est destinée aux entreprises pour leurs permettre de mobiliser leur poste «Client» lorsqu'elles entrent en relation avec les administrations, la facture doit être domiciliée aux guichets de la banque prêteuse, le compte du client est crédité à la hauteur de 70% du montant de la facture par le débit d'un compte spécial «Avance garantie »¹¹.

d- Avance sur titre :

Une avance sur titre est un prêt à court terme, octroyé par une banque, garanti par le nantissement de titres financiers, et consenti à une personne morale ou physique. Le montant de l'avance est limité à un certain pourcentage de la valeur vénale des titres mis en nantissement, généralement fonction de leur liquidité et de leur volatilité. En Algérie, les avances sur titres sont consenties uniquement sur bons de caisse, vu l'absence temporaire d'un marché Bourcier.

e- L'affacturage :

¹⁰ Ait Tayeb, Amirouche. Etude des conditions d'octroi des crédits par les banques. Mémoire de fin d'étude pour l'obtention d'un brevet supérieur de banque. Ecole supérieure de banque. Alger 2005, P 11.

¹¹ MAGADJI, M. (2010). La gestion du risque de crédit par la méthode RAROC : application à Eco-Bank Cameroun. Master II

L'affacturage est une opération qui consiste à céder ces créances commerciales à un affactureur (appelé également factor), qui se charge d'en opérer le recouvrement et qu'en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. La société d'affacturage peut accorder à l'entreprise un crédit dans lequel le plafond évolue parallèlement avec le montant des factures en cours.

1-2-2 Les crédits par signature :

Dans ce type de crédit, le banquier s'engage par sa signature sans décaissement effectif d'argent lors de l'octroi de crédit. Ce dernier présente des avantages pour le banquier comme pour son client, car il permet aux banquiers d'éviter toute sortie de fonds et aux clients d'améliorer leur gestion de la trésorerie, d'abaisser leurs coûts financiers et de valoriser leur image de marque.

1-2-2-1 L'aval :

L'article 409 du code de commerce le définit comme suite, un engagement fourni par un tiers (la banque) suivie de la signature, il est donné par une personne appelée « Avaliste ». Ce crédit est une sûreté ou garantie fournie par un tiers au paiement d'une traite mais ce qui nous intéresse c'est l'aval bancaire donné par un banquier en faveur de son client et qui résulte d'une signature apposée au recto de l'effet de commerce tiré sur ce même client, donc l'aval constitue un crédit par signature accordé par la banque. « Bon pour aval en faveur de Mr A à concurrence du montant... ».

1-2-2-2 Crédit d'acceptation :

C'est l'engagement donné par le banquier permettant au client de renforcer sa confiance auprès de ses fournisseurs et lui facilite l'obtention d'un crédit auprès d'une autre banque dans le cas où sa banque se trouve face à des contraintes d'encadrement de crédit par exemple. Par différence de l'aval, l'acceptation place le banquier comme principal obligé vis-à-vis du créancier¹².

1-2-2-3 Le cautionnement bancaire :

¹²MAGADJI, M. La gestion du risque de crédit par la méthode RAROC : application à Eco-Bank Cameroun. Master II en comptabilité-finances ; Université catholique d'Afrique Centrale (2010), P

C'est un acte civil, défini comme suite : « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ». Les cautionnements délivrés par une banque sont solidaires, c'est-à-dire qu'ils offrent au créancier l'avantage de poursuivre à la fois le débiteur principale et la caution (banque) ou seulement l'un des deux.

1-2-3 Le financement de l'investissement :

L'investissement peut être défini comme étant une opération qui entraîne une transformation de ressources à un projet industriel ou financier. Dans l'espoir d'en retirer des gains sur un certain nombre de périodes afin d'enrichir l'entreprise. La banque étant un agent économique qui participe au développement de l'économie octroi des crédits d'investissement pour la création d'une entreprise renouvellement des équipements de production.

1-2-3-1 Crédit d'investissement classique :

Les crédits d'investissement sont destinés à financer la partie haute du bilan, les immobilisations, l'outil de travail de l'entreprise. Le remboursement de ces crédits ne peut être assuré que par le jeu des bénéfices. Ce type se substitue en crédit à moyen terme et en crédit à long terme, mais aussi, il existe une autre forme de crédit permettant à l'entreprise d'acquérir des investissements, c'est le « **crédit-bail** » ou « **leasing** »¹³.

a. Les crédits à moyenne terme :

Les crédits à moyen terme sont par définition des crédits dont la durée se situe environs entre 2 et 7 ans. Ces crédits sont généralement destinés à financer l'acquisition d'équipements légers, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement (entre 8 ans et 10 ans) est égale à la durée de remboursements de ces crédits.

- **Les crédits à moyenne terme finançable :**

C'est la forme de crédit la plus utilisée au sein des banques algériennes, car elle leur permet de reconstituer la trésorerie décaissée à l'occasion de la réalisation du crédit, et ce, en réescomptant, auprès de la Banque d'Algérie, le billet à ordre souscrit par l'investisseur (emprunteur).

¹³M A. (2008). Etude analytique d'un financement bancaire "Crédit d'investissement" cas CNEP/BANQUE ; master II en sciences économiques Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou (2008), P

- **Les crédits à moyenne terme non finançable :**

Pour ce type de crédit, le banquier ne va pas réescompter le crédit auprès de la Banque d'Algérie, ou que la banque ne peut pas mobiliser ce crédit sur le marché financier.

- **CMT direct :**

C'est un crédit nourri par la banque sur sa propre trésorerie ; il ne peut faire l'objet d'un refinancement. Les billets à ordre créés à l'utilisation de ce type de crédits ne seront qu'une reconnaissance de dettes du client vis-à-vis de sa banque.

b. Les crédits à long terme :

Les crédits à long terme s'inscrivent dans la fourchette 8 ans à 20 ans. Ils sont destinés généralement à financer des investissements lourds. C'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement va au-delà de sept ans, notamment des constructions. Les banques accordent peu de ce type de crédits, en raison de son long délai de remboursement qui nécessite des ressources de durée compatible.

c. Crédit-bail (Leasing) :

« Le crédit-bail est donc, une technique de financement externe, à moyen et à long terme, son principe est de permettre à un utilisateur de biens d'équipements (le locataire) d'utiliser un matériel qu'il choisit lui-même moyennant le versement de loyers au bailleur qui acquit le bien pendant une durée de temps déterminée et qui est la durée de vie du contrat, qui coïncide le plus souvent avec la durée de l'amortissement fiscal. A la fin de cette durée, plusieurs options sont possibles au locataire : il peut soit profiter de la promesse de vente et acheter le bien loué par un versement complémentaire, soit reprendre les biens en location, soit ne pas renouveler le contrat tout simplement.¹⁴ »

1-2-3-2 Crédit d'investissement spécifique

Ce sont des crédits qui permettent de financer des projets d'investissements à moyen et long terme, on en distingue 3 types : le crédit à l'emploi de jeunes, le crédit CNAC et le crédit ANGEM.

a. Le crédit à l'emploi de jeunes

¹⁴ M A. (2008). Etude analytique d'un financement bancaire "Crédit d'investissement" cas CNEP/BANQUE ; master II en sciences économiques Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou (2008), P

Ces crédits sont destinés à financer des projets d'investissement de jeunes promoteurs et leur faciliter la réinsertion dans la vie économique et sociale du pays. Ils bénéficieront (les jeunes promoteurs), en plus de la participation de l'A.N.S.E.J (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes) à supporter les coûts de l'investissement, d'une bonification du taux d'intérêt bancaire¹⁵.

- **Apport personnel :**

Le jeune porteur est tenu d'apporter un apport personnel sous forme de fonds propres en numéraires ou en nature qu'il doit verser dans son compte courant, en vue de son utilisation pour la réalisation du projet, et ce sous le contrôle de la banque

- **Apport ENSEJ :**

Ce type de financement bancaire ne couvre que 7 % du nombre de micros crédits accordés depuis 2005, année de début de l'activité de l'ANGEM. Au total, des efforts importants ont été consentis ces dernières années en Algérie pour promouvoir une activité économique inclusive, notamment en accélérant les efforts d'inclusion financière, la Banque d'Algérie joue un rôle conséquent.

b. Le crédit CNAC :

La CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage) a mis en place un dispositif de financement des chômeurs de 35 à 50 ans, pour des montants d'investissement pouvant atteindre 5 millions DA. Il inclut un système de prêts. Un fonds de caution mutuelle couvrant 70% du crédit consenti par la banque, et un accompagnement ; le dispositif est encadré par une réglementation particulière.

Après accord du comité de sélection et signification de cet accord une convention est passée entre le chômeur promoteur et la CNAC ; elle définit : les conditions générales d'octroi

¹⁵BRIK, N. et GUERDAD, S. (2013). Essai d'évaluer les risques de crédits bancaires à l'aide de deux méthodes classique et le scoring. Master en sciences économiques ; Université A/ MIRA de Bejaia, (2013), P
LILOUCHE, S. (2009). Financement bancaire d'un projet de création d'entreprise. Licence en sciences économiques, de gestion et commerciale. Université Abderrahmane Mira de Bejaia Algérie (2009), P

des aides consenties décrites dans un cahier de charges annexé et le montant maximum de l'investissement qui est de 5 millions de DA¹⁶.

c. Le crédit ANGEM :

Une autre agence (Agence Nationale de Gestion du micro crédit - ANGEM) a été créée en 2004 dans l'objectif de contribuer à l'intégration économique et sociale de populations ciblées (femmes au foyer et citoyens sans revenu ou avec revenu instable et irrégulier) et ce, en contribuant à la création de petits emplois à travers le financement des matières premières et des petits équipements.

1-2-4 Le financement du commerce extérieur :

Les opérations effectuées avec l'étranger sont appelées opérations du commerce extérieur, les banques interviennent par l'octroi de divers crédits destinés au financement des contrats d'importation et d'exportation, qui doivent disposer des moyens spécifiques à leurs activités.

1-2-4-1 Le financement des exportations :

Le crédit à l'exportation est une méthode de promotion des échanges commerciaux qui couvrent le risque de non-paiement par une combinaison de mécanismes relevant de la banque et de l'assurance. Ils couvrent : Le crédit fournisseur et le crédit acheteur¹⁷.

a. Le crédit fournisseur :

Le crédit fournisseur est un financement qui permet de bénéficier de délais de paiement pour les importations de biens ou de services. C'est un crédit accordé à l'importateur par l'exportateur, l'aide de la banque se fera par la prise à l'escompte des papiers commerciaux constatant la dette de l'importateur envers son fournisseur.

b. Le crédit acheteur

¹⁶ LILOUCHE, S. (2009). Financement bancaire d'un projet de création d'entreprise. Licence en sciences économiques, de gestion et commerciale. Université Abderrahmane Mira de Bejaia Algérie (2009), P73.

¹⁷ Hellal, K. (2013). Le financement et le risque du commerce extérieur : étude comparative entre le crédit documentaire et la remise documentaire au niveau de la BNA 356. Université de BEJAIA - master (2013), p66.

Il s'agit d'un crédit accordé par une banque ou un groupe de banques à l'importateur, son objet exclusif sera le règlement du montant résultant de la transaction passée entre l'importateur et son fournisseur

1-2-4-2 Le financement des importations

Les opérations du commerce extérieur représentent de multiples risques pour l'importateur ainsi que pour l'exportateur du fait de la différence entre les règlements qui régissent les deux pays, et la méfiance qu'exprime tout fournisseur en la solvabilité de l'acheteur, d'où l'intervention d'un agent connaissant du domaine qui garantit pour les deux parties contractantes le bon déroulement de l'opération.

Cet agent est la banque qui a mis en place une technique qui garantit pour l'importateur la possession de la marchandise contre le paiement, et pour l'exportateur le paiement contre la délivrance des marchandises et la réunion des documents exigés par l'importateur. Cette technique est appelée le " crédit documentaire ".

1-2-5 Les crédits aux particuliers

Le marché du crédit aux particuliers est l'un des plus florissants. Nous pouvons citer trois grands types de crédit au particulier :

1-2-5-1 Crédit à la consommation :

Le crédit à la consommation, appelé également (crédit de trésorerie aux particuliers) est destiné au financement d'achat à tempérament, qui permet à la fois l'encaissement immédiat du prix par le vendeur et le paiement par versement échelonné de tout ou partie de ce prix par l'acheteur. Ce crédit est consenti aux ménages pour leurs besoins courants et surtout pour l'acquisition de biens durables : comme biens mobiles et équipements ménagers.

1-2-5-2Crédit immobilier :

Ce sont des prêts conçus pour financer l'acquisition de logements neufs, la rénovation, l'extension ou encore l'acquisition de logements d'occasions. Cette forme de crédit s'est beaucoup développée ces dernières décennies en raison du vif intérêt que portent les particuliers aux biens immobiliers.

1-2-5-3 Prêt personnel :

Les prêts personnels sont des prêts accordés pour le financement de toute dépense sans rapport avec l'activité professionnelle de l'emprunteur. A l'origine, ces prêts étaient réservés au financement des dépenses d'ordre familial. Leur montant est en général limité à 3 mois de salaire avec une durée de remboursement compris entre 3 mois et 3 ans. Le versement du salaire de l'emprunteur est effectué à titre de garantit sur son compte chez le banquier prêteur¹⁸.

SECTION O2 : L'évolution des crédits bancaires en Algérie

Dans cette section nous allons montrer l'évolution des crédits à l'économie par les différentes répartitions :

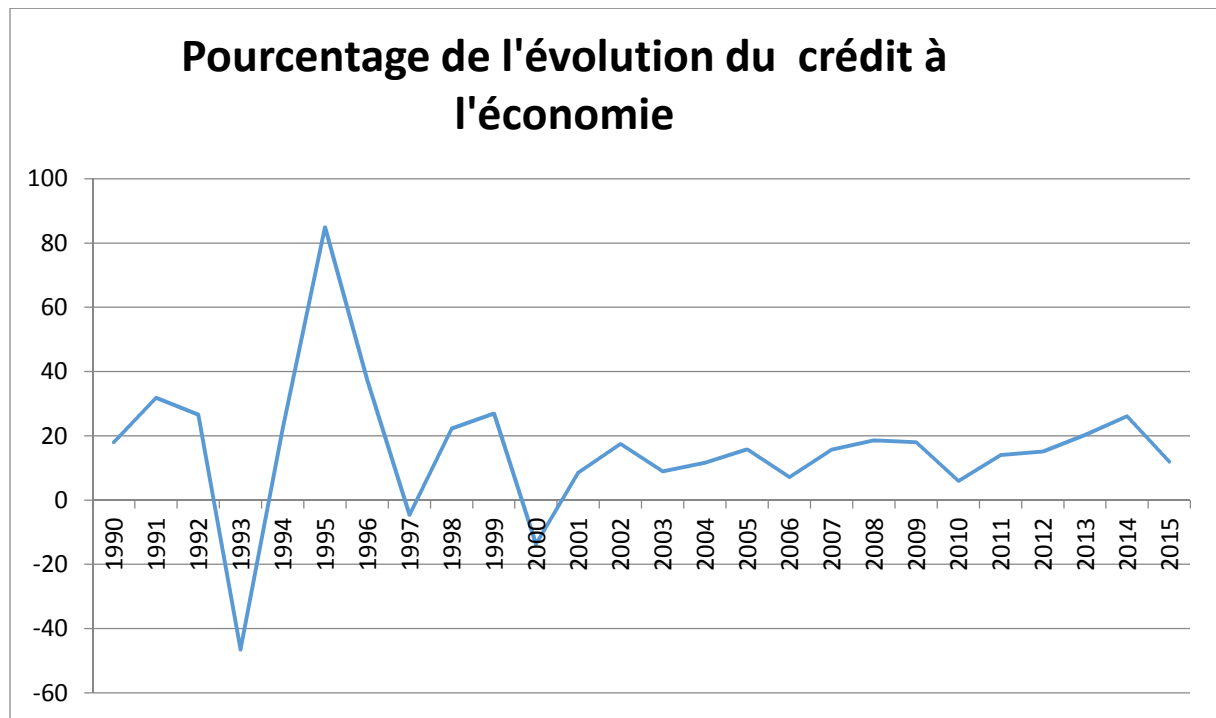
2-1 L'évolution des crédits à l'économie :

Les crédits en économie sont réparti en deux catégories : les crédits par maturité et les crédits par secteur ;

L'évolution des crédits à l'économie depuis 1990 jusqu'au 2015 :

Fig. (01) : L'évolution des crédits à l'économie en %.

¹⁸ Ait Tayeb Amirouche. Etude des conditions d'octroi des crédits par les banques. Mémoire de fin d'étude pour l'obtention d'un brevet supérieur de banque. Ecole supérieure de banque. Alger 2005, P 31.



Source : Banque d'Algérie

On remarque une régression des crédits à l'économie qui est de - 46 % en 1993 qui est traduite par l'augmentation flagrante du financement du trésors publique de la même année, et qui est due à l'assainissement financier des entreprises publiques à travers l'intervention du trésor dans le rachat de leurs découverts auprès des banques commerciales d'un montant de 275 milliards DA, qui correspond à l'endettement du trésor public vis-à-vis de la de la banque centrale. C'est ainsi que les créances sur le trésor se sont accrues de 132,6 %, en 1993¹⁹.

D'autre part il y'a une baisse des crédits à l'économie qui constituent (97 %, en 1999 et -54 %, en 2000) , ceci est due à l'assainissement financier des entreprises publiques à travers l'intervention du trésor dans le rachat de leurs découverts auprès des banques commerciales par la seconde et la troisième phase d'assainissement , intervenue respectivement, en 1998 et en 2000, qui sont estimées à 186,7 et 346,3 milliards de DA.

Les crédits bancaires à l'économie sont, à en croire les données fournies par la Banque d'Algérie, en nette croissance depuis 2001, mais ils ne représentent cependant en moyenne que 25% du PIB, ce qui est relativement faible, notamment au regard des besoins en financement de l'économie et du volume des ressources dont disposent les banques.

¹⁹Les données des années 1990 à 2015 sont établis à partir des statistiques de la banques d'Algérie voir l'annexe

En second lieu, le crédit bancaire à l'économie, qui demeure essentiellement le fait des banques publiques, est de plus en plus accessible au secteur privé. La discrimination dont était victime par le passé le secteur privé n'est plus à l'œuvre; au contraire, la ventilation du total des crédits distribués par secteur juridique fait ressortir une croissance rapide, au cours des années 2000, de la part des crédits octroyés au secteur privé: de 14,8 % en 1997 et 19 % en 1998, cette part passe à 31 % en 2001, pour atteindre 44 % en 2004. En 2007, cette part est de 57 %²⁰.

Le comportement restrictif des banques publiques en matière de distribution de crédit s'explique aussi par la persistance d'un fait majeur : la mauvaise qualité de leur portefeuille de créances. En dépit des multiples opérations d'assainissement, qui ont débuté à partir de 1991 et qui ont porté sur quelques 1100 milliards de DA de créances non performantes détenues sur les entreprises²¹, leurs portefeuilles semblent toujours subir le poids handicapant de ce type de créances. En d'autres termes, le crédit bancaire continue toujours de financer le déficit structurel des entreprises publiques en déconfiture, et ce, sur injonction gouvernementale.

En effet, les crédits à l'économie (hors rachat de créances) ont augmenté de 15,6 %, soit au rythme de 11,6 % au second semestre, contre 20,1 % en 2009 et 18,6 % en 2008, confirmant le caractère soutenu de la reprise des crédits à l'économie. Il s'agit là de crédits distribués directement à la clientèle ou par le biais de l'investissement en obligations émises par cette clientèle. De plus, sous l'effet de la forte croissance des crédits à moyen et long termes, leurs parts des crédits à moyen et long termes est montée à 59,89 % fin 2010 contre 57,22 % fin 2009, confirmant la dynamique de financement à long terme de projets d'investissements, notamment en syndication bancaire. Cela contribue au rallongement des maturités des financements bancaires.

En dépit de l'importance de la part des crédits distribués au secteur privé, le développement des crédits aux petites et moyennes entreprises (PME) reste en dessous de l'objectif recherché à travers les différentes mesures prises par les pouvoirs publics dans le but de leur faciliter l'accès aux crédits (création des organismes de garanties aux fonds propres

²⁰ **ILMANE M-C.** (2006), «Réflexions sur la politique monétaire en Algérie : objectifs, instruments et résultats (2000-2004) », Cahiers du CREAD, n° 75, pp. 69-107.

²¹ **KESSALI B.** (2004), « Banques et entreprises publiques financièrement déstructurées », revue STRATEGICA, n° 3, décembre.

conséquents, bonification des taux d'intérêt,...), à mesure que le niveau élevé des risques de crédit sur des groupes privés de fait a émergé au cours de la première moitié des années 2000.

Il en a résulté un nouveau phénomène de créances non performantes dans les portefeuilles des banques publiques, confirmé par les audits réalisés par des cabinets internationaux en 2006 et ce, après les constats d'inspection de la Banque d'Algérie. Si l'Etat continue de poursuivre ses efforts en matière d'assainissement des portefeuilles des banques publiques et de mise à niveau de leurs fonds propres, la gestion des risques de crédit par celles-ci nécessite encore davantage d'améliorations, notamment en prévision d'un dynamisme des crédits aux PME.

2-1-1 : Les crédits par maturité :

On distingue deux types de crédits par maturité :

- Les crédits à court terme (CCT) : concernent essentiellement les crédits de trésorerie et les solutions permettant de mobiliser de créances clients.
- Les crédits bancaires à moyen et long terme (CMLT): Ils prennent essentiellement deux formes : Le crédit-bail, et l'emprunt bancaire.

Le graphe (02) représente l'évolution des crédits en milliards de dinars à la fin de chaque année²².

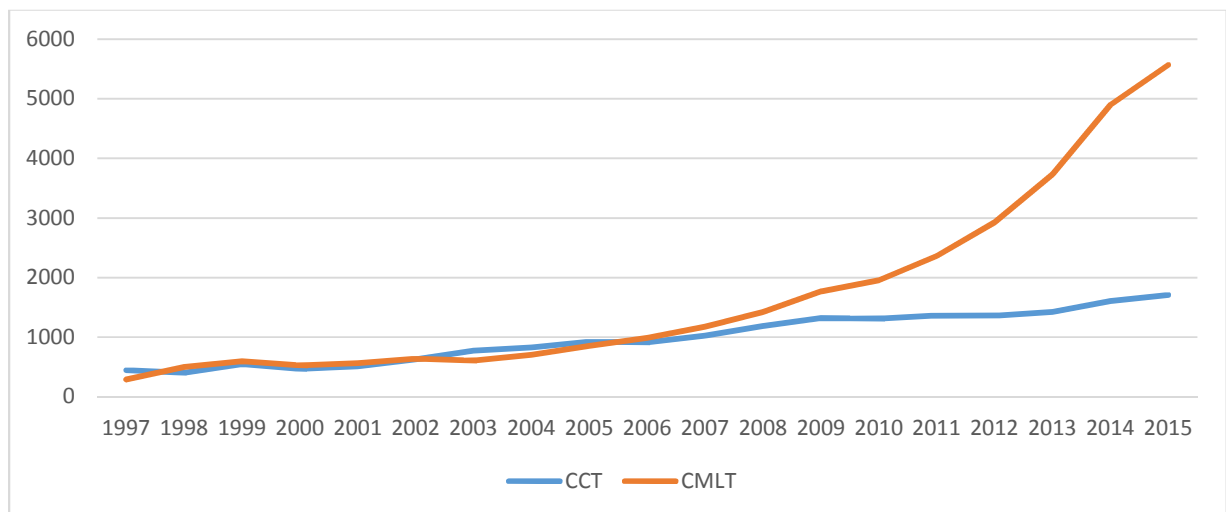


Fig. (02) Le graphe (02) représente l'évolution des crédits en milliards de dinars à la fin de chaque année. Source banque d'Algérie

²²Bulletin statistique de la situation monétaire

L'évolution de la répartition du crédit par maturité fait ressortir une tendance au renforcement de la part relative du crédit à long terme au détriment du crédit à court terme.

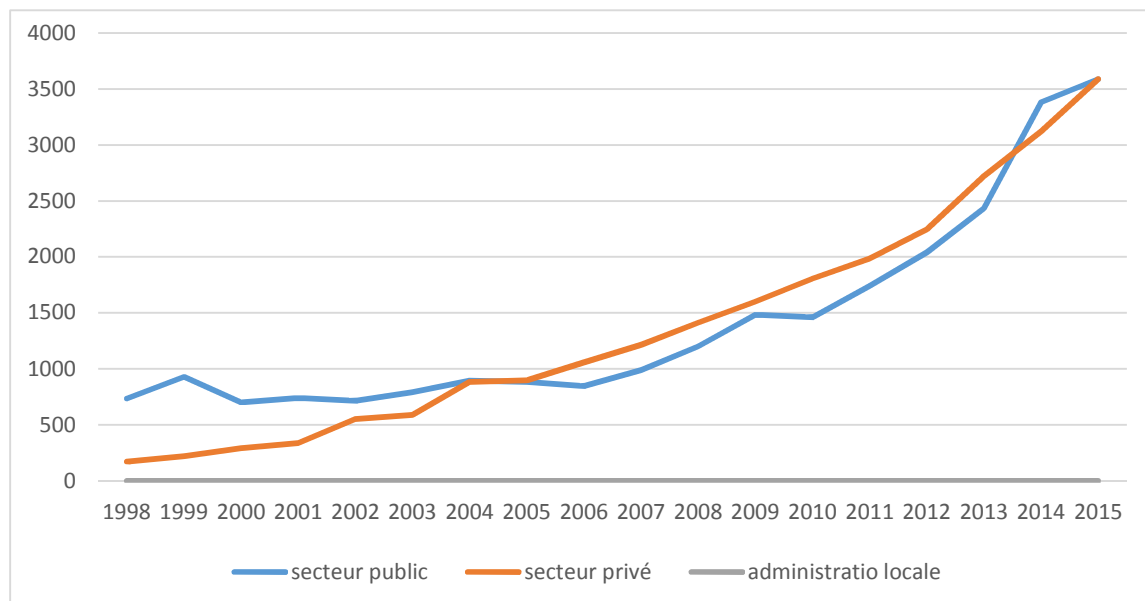
De 1997 jusqu'en 2007, on remarque que les CMLT et les CCT progressent avec pratiquement la même cadence, à partir de 2008 les CMLT continuent leur progression avec une cadence bien plus importante en comparaison avec les CCT.

2-1-2 L'évolution par secteur :

Il existe 3 secteurs²³, public, privé et administration local ;

- Le secteur public contient principalement les administrations publiques, les institutions publiques (sécurité social, trésors public) et les entreprises publiques dont l'Etat détient au moins 51% du capital.
- Le secteur privé comprend les entreprises les organisations non gouvernementales, des mutuelles et des coopératives ...etc.

L'évolution des crédits par secteur depuis la période 1997 à 2010



La figure (03) représente l'évolution des crédits par milliards de dinars à la fin de la période²⁴

Source : Banque d'Algérie.

²³ Philippe Aymar. 1953« L'interférence grandissante du crédit public et du crédit privé dans les nouvelles techniques bancaires » revue économique, n°4, pp465.

²⁴ Bulletin des statistiques de la situation monétaire de la banque d'Algérie

- Pour le secteur public :

En 1999 le secteur public a augmenté de 26,7% et diminué de 24,5% en 2000. Pour 2002 il y'a une diminution de 3,3% et en 2003 une augmentation de 10,6% et 2004 une variation de 13,1%, en 2005 une diminution de 1,4% et en 2006 diminuent encore de 4,2% après une année la variation augmente à 16,8% et en 2008 21,5% n l'année 2009 diminue de 1,6% après 2010 une augmentation de 19%. En 2013 ont marqué une variation importante.

- Pour le secteur privé :

L'augmentation des crédits octroyés au secteur privé en 2002 ont connu une forte augmentation qui a arrivé à 63%. Des augmentations arrivent jusqu'au 21,1% en 2013. Et le seuil de cette période cependant les années suivantes a une variation moins importantes.

- Pour l'administration locale :

Les variations d'évolution de secteur administration local sont faibles (presque nul).

2-2 L'évolution de taux de change : A l'incertain

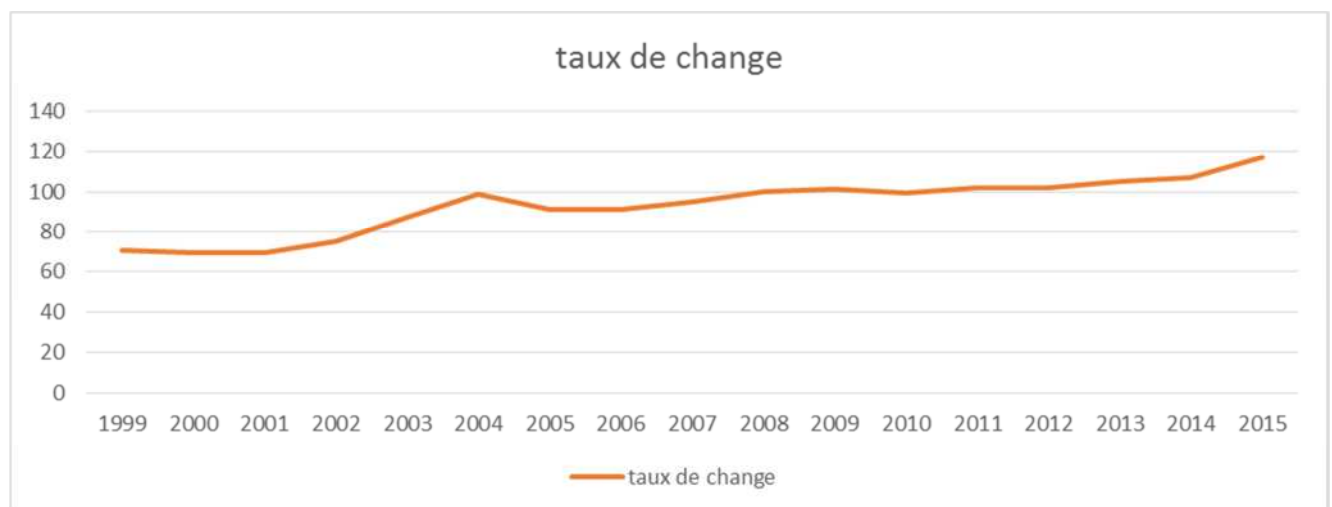


Fig. (04) : L'évolution de taux de change en %.

L'effondrement des cours du pétrole a mis au jour des vulnérabilités présentes de longue date dans une économie dirigée par l'Etat et excessivement tributaire des hydrocarbures. Jusqu'à présent, le choc des cours du pétrole n'a eu qu'un effet limité sur la croissance économique, mais les soldes budgétaire et extérieur se sont considérablement détérioré ce qui explique l'augmentation continue du taux de change.

Conclusion du chapitre

Avec les diverses formes des crédits pour financer l'économie et encourager l'investissement qui est en plusieurs types. Le taux de crédit octroyé n'arrive pas à se renforcer et cela est dû en partie par la situation du pays qui est un pays dépendant des importations et les ces dernières ont un lien direct avec l'évolution du taux de change et du taux d'intérêt à l'international.

En Algérie, l'évolution des crédits à l'économie depuis 1990 jusqu'au 2015 ont connu des tendances a la baisse comme a la hausse, mais l'augmentation de ces crédits ne se sont pas accompagnée de nouvelles sources de financement.

La croissance du taux de PIB annuelle financée par les crédits à l'économie est vraiment faible en le comparant à d'autres pays, cette faible croissance peut s'expliquer par deux raisons principales qui sont le manque d'investissements par le secteur public et le secteur privé, et l'enrichissement des produits importés qui est causé par la dévaluation de la monnaie nationale.

Les banques sont les établissements financiers qui collectent les dépôts du public et qui accordent des crédits aux entreprises et aux ménages. Si le **crédit octroyé par les banques** est utilisé à des fins d'**investissement**, cette situation engendrera une autre suite d'investissements. L'économie du pays sera entretenue et améliorée par cette création de monnaie, l'accès aux crédits de consommation par les ménages, et d'autre part la création de nouvelles situations d'investissement liés aux premiers investissements financés par les crédits. Si les banques Algériennes sont bien régulées cela peut contribuer à la croissance et favoriser l'émergence. Tandis que, si ces dernières sont mal gérées, cela peut générer des crises bancaires qui vont paralyser l'économie dans son ensemble.

La politique monétaire est la façon dont les institutions bancaires et la banque centrale utilisent pour atteindre un certain nombre d'objectifs économiques comme par exemple la réduction du taux de chômage, l'inflation et favoriser la croissance. Pour atteindre ces objectifs, parmi les moyens utilisés nous pouvons citer les crédits bancaires, à travers un encadrement et la sélectivité du crédit. Vu l'importance que représentent les crédits bancaires pour l'économie du pays, nous nous interrogeons quel effet à la dévaluation du dinar algérien sur les crédits bancaires ?

Nous avons centré nos recherches sur la problématique posée à travers les axes suivants : l'effet de la dévaluation monétaire nationale sur l'évolution des crédits à l'économie, en Algérie, les facteurs de la défaillance bancaire et la méthode utilisée pour les déterminer. Ainsi les moyens employés par l'autorité monétaire et comment les banques commerciales ont-elles géré la baisse des crédits offerts à l'économie, relativement au renchérissement des biens importés

Nous avons tenté d'introduire notre thème dans son caractère général dans le premier chapitre du présent travail, tout en élaborant un rapprochement général concernant les déterminants de la défaillance bancaire. Toutefois, le deuxième chapitre, établi quelques généralités sur la politique monétaire et son évolution en Algérie en mettant l'accent sur son lien avec les crédits bancaires. Le troisième chapitre nous expose une vue d'évolution des crédits bancaire en économie. Enfin on a procédé à l'analyse de la série de données collectées auprès des services de crédit au niveau des différentes banques de la wilaya de Bejaia.

L'étude qu'on a menée sur le terrain a démontré deux points essentiels qui sont :

- L'Algérie étant un pays qui importe beaucoup plus qu'elle n'exporte, (essentiellement les matières premières) le cours du taux de change influence énormément sur les importations, qui à leurs tours influencent les investissements et les exploitations. De ce fait les crédits bancaires sont en étroit lien avec la dévaluation monétaire du dinar algérien. Depuis 2012 les banques sentent l'effet de la dévaluation sur les crédits bancaires destinés au financement des exploitations, les investissements et emplois de jeunes qui sont à la baisse sous l'effet de l'augmentation du taux de change.

- L'absence de textes juridiques qui traitent de la hausse du montant du crédit en cas de dévaluation monétaire induit à une situation anarchique où chaque banque gère cette situation à sa guise ; tantôt l'apport est ajouté par le demandeur du crédit, tantôt l'apport est ajouté comme crédit. Cette manière de faire, a comme résultat la perte de confiance entre le client et la banque, ce qui n'encourage pas l'investissement et l'exploitation.

Enfin, il serait favorable que les autorités monétaires procèdent à des réformes de politique monétaire pour régler la forte dévaluation du taux de change, ainsi la politique budgétaire afin d'excéder les avoirs extérieurs, en encourageons les importations par la diminution des tarifs douaniers, dont le but de renchérir la balance de paiement et de rendre la monnaie nationale plus valeureuse. La dévaluation devient plus un obstacle et les clients arriveront à avoir leurs crédits avec des garanties de remboursement ce qui pourrait permettre aux banques de continuer leurs activités. D'autre part, la gestion du risque pourrait apporter des solutions de manière à réduire et contrôler la probabilité des événements redoutés, et réduire l'impact éventuel de ces événements.

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE	1
Chapitre I : Déterminants de la défaillance bancaire	4
Introduction	4
Section 01 : Les définitions et les déterminants de la défaillance bancaire	4
1-1 Les différents concepts de la défaillance	4
1-2 Les méthodes de détermination des facteurs de la défaillance bancaire.....	5
Section 02 : Les indicateurs de la défaillance bancaire.....	6
2-1 Les facteurs internes selon CAMEL	6
2-1-1 Adéquation des fonds propres	6
2-1-2 Bénéfices ou la rentabilité.....	7
2-1-3 Qualité de l'actif (crédit).....	8
2-1-4 Bénéfices ou la rentabilité.....	9
2-1-5 Gestion de trésorerie.....	10
2-2 Les indicateurs macro-économiques	11
2-2-1 Les indicateurs de l'économie réelle	11
2-2-2 Le marché financier	12
2-2-3 Le marché monétaire	13
Conclusion.....	13
Chapitre II La politique monétaire	14
Introduction	14
Section 01 : Les réformes structurelles de la politique monétaire de 1990 et les aménagements apportés des différentes ordonnances sur la monnaie et le crédit.....	14
1-1 L'institution d'une autorité monétaire singulière	15
1.1.1. L'autonomisation de la sphère monétaire et bancaire par rapport à la sphère budgétaire	16
1.1.2. L'autonomisation de la sphère monétaire et bancaire par rapport à la sphère réelle	17
1-2 Les aménagements apportés à la loi sur la monnaie et le crédit par les deux ordonnances n°01-01 et n° 03-11	18
1.2.1. Les aménagements apportés par l'ordonnance n°01-01	18
1.2.2. Les aménagements apportés par l'ordonnance n° 03-11.....	19
1.2.3. Les aménagements apportés par l'ordonnance n° 11-08 du 28 novembre 2011...	19

Section 2. Les objectifs et les instruments de la politique monétaire	20
2.1. Les prérogatives des ordonnances relatives à la loi sur la monnaie et le crédit.....	20
2.1.1 Les prérogatives de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit n° 90-10.....	20
2.1.2. Les prérogatives de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit n° 01-01.....	23
2.1.3 Les prérogatives de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit n°03-11.....	24
2.1.4 Les prérogative de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit n° 11.04.....	25
2.2. Les instruments assignés à la politique monétaire.....	25
2.2.1. La période transitoire 1990-1993 et initialisation des instruments indirects	25
2.2.2. Les instruments utilisés conjointement au plan d'ajustement structurel 1994-2000	27
2.2.3. La mutation de l'objectif opérationnel de l'actif vers le passif de la banque centrale	28
Conclusion.....	30
Chapitre III Le poids de l'offre de crédit	32
Introduction.....	32
Section 01 : L'offre de crédit.....	32
1-1 Définition du crédit.....	32
1-2 Typologie de crédit	32
1-2-1 Le financement de l'exploitation	35
1-2-2 Les crédits par signature	38
1-2-3 Le financement de l'investissement	39
1-2-4 Le financement du commerce extérieur.....	42
1-2-5 Les crédits aux particuliers	43
SECTION O2 : L'évolution des crédits bancaires en économie	44
2-1 L'évolution des crédits en économie	44
2-1-1 Les crédits par maturité	47
2-1-2 L'évolution par secteur	48
2-2 l'évolution de taux de change : à l'incertain	49
Conclusion.....	50
Chapitre IV L'analyse de l'effet de la dévaluation monétaire sur les crédits bancaire en Algérie	51
Introduction	51
Section 01 : Méthodologie de l'enquête	51
1-1-Présentation de l'enquête.....	51

1-2- Objectifs de l'enquête	52
1-3- Méthodologie de l'enquête	52
1-4- Les conditions de réalisation de l'enquête : les problèmes rencontrés	53
Section 02 : Analyse du questionnaire d'enquête de terrain	53
2-1 Identification des banques	53
2-1-1- Propriétés des banques	53
2-1-2- Nombre des employés	53
2-1-3- L'âge des banques	54
2-1- 4- Statut juridique	54
2-1- 5- Le type des banques	55
2-1-6- Type de client.....	55
2-1- 7- Types de crédit octroyé	56
2-2 La dévaluation monétaire et son effet sur l'octroi de crédit	61
2-2-1 Effet de la dévaluation monétaire sur l'activité bancaire et les crédits octroyés ...	62
2-2-2 La hausse du montant des crédits	62
Conclusion.....	65
Conclusion général.....	66
Bibliographie.....	68
Annexes	
Table des matières	

Liste des tableaux

Tableau 1 : Le nombre d'employées.	54
Tableau 2 : Les différents types bancaires.	55
Tableau 3 : Les différents types de clients.	56
Tableau 4 : Les différentes formes de crédits.	56
Tableau 5 : Les différents modèles de crédits à l'exploitation.	56
Tableau 6 : La part escompte commercial.	57
Tableau 7 : La part d'ouverture de crédit.	57
Tableau 8 : La part de crédit d'Affacturage.	58
Tableau 9 : La part de lettre de crédit documentaire.	58
Tableau 10 : La variation de taux de change et de crédit d'exploitation de 2012-2016	58
Tableau 11 : Les différents types de crédit d'investissement.	59
Tableau 12 : La proportion de crédit prêt d'équipement.	59
Tableau 13 : La portion de ligne de crédit avec le droit tirage.	60
Tableau 14 : Le nombre de dossiers de crédit d'investissement en fonction de taux de change	60
Tableau 15 : Les formes de crédit-bail.	61
Tableau 16 : Les formes de crédits liés à la hausse du montant.	63
Tableau 17 : La variation de taux de change et de crédit d'emploi de jeun on 2012-2016. ..	64

Annexe A

République Algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
UNIVERSITE A/MIRA DE BEJAIA

Faculté Des Sciences Economiques, Commerciales Et Des Sciences de Gestion.

Département : Des Sciences Commerciales.

Option : Finance et Commerce Internationale.

Questionnaire d'enquête auprès des agences des banques.

Questionnaire

Dans le cadre de la préparation de notre mémoire de fin d'étude ayant pour thème :
L'effet de la dévaluation de la monnaie algérienne sur les crédits bancaires.

Nous vous prions de bien vouloir nous aider en répondant à notre questionnaire, et de nous fournir les statistiques des crédits octroyés par catégorie pour ces cinq dernières années, indispensable à notre enquête.

Nous tenons à vous informer que les informations collectées resteront confidentielles et seront utilisées dans un cadre exclusivement scientifique.

Nous vous remercions de votre aide et précieuse collaboration.

Réalisée par : Melle K. BELADJAT et Melle S. BENDJEGHLOUL

Etudiantes en master II

Encadrées par : **Mme M. MOKHNACHE**

I) Partie 01 : relative à l'identification de la banque

1. Quelle est la propriété de la banque :

Publique.

Privée.

Privée national.

Privée étrangère.

2. Quel est le nombre des employés

1 à 10

11 à 50

plus de 51

3. Quel est l'âge de votre banque.

0 à 2 ans inclus

2 à 5 ans inclus

5 à 10 ans inclus

10 ans et plus

4. Quel est le statut juridique de la banque : SARL, SPA,

.....

5. Quel est le métier type de la banque :

La banque de détail.

La banque d'affaire.

La banque de financement et d'investissement.

Universelle

6. Quel est votre type de client

- Entreprises individuelles
- Des particuliers
- Petites entreprises
- Des grandes entreprises

7. Quels types de crédit vous octroyez et quelle est la part, en %, de chaque crédit par rapport au crédit total ?

- Crédit d'exploitation
 - Escompte commercial
 - Ouverture de crédit (autorisation de découvert, facilité de caisse)
 - Affacturage
 - Lettre de crédit ou crédit documentaire
- Crédit d'investissement
 - Prêt d'équipement
 - Ligne de crédit d'investissement avec droit de tirage
- Crédit – bail
 - Crédit – bail d'équipement
 - Crédit – bail immobilier
- Crédit ANSEJ

II) Partie 02 : questions relative à la dévaluation monétaire et son effet sur l'octroi de crédit

8. La dépréciation monétaire du dinar algérienne a-t-elle un impact sur votre activité ?

Oui

Non

9. Y'a-t-il eu une diminution des crédits octroyés ?

Oui

Non

10. Depuis quelle année, la dépréciation est-elle devenue lourde pour banque

11. Pouvez-vous nous donner des chiffres qui peuvent démontrer ça ?

.....

12. Les crédits qui ont connu une hausse du montant comment ont-ils été géré ?

L'apport est ajouté par le demandeur de crédit

L'apport est ajouté comme crédit

13. Est-ce qu'il y a une annulation de crédit

Oui

Non

Si oui, combien par année, depuis la dévaluation monétaire

.....
.....
.....
.....

14. Comment avez-vous justifié l'annulation du crédit

.....
.....

15. De coté de règlementation, quels sont les textes qui traitent la dépréciation de la monnaie pas rapport au crédit bancaire ?

.....
.....

16. Comment avez-vous justifié l'ajout d'un apport personnel du client (demandeur de crédit) ?

.....
.....
.....
.....

III) Partie 03: questions relative au crédit de l'emploi de jeune

17. les crédits qui ont été affecté au financement des projets d'investissement de jeune promoteur, ont-ils marqué des diminutions ?

Oui

Non

Si oui, combien par année, depuis la dévaluation monétaire

.....
.....
.....
.....

18. quels type de crédit de l'emploi de jeune qui ont-été touché par la dévaluation ?

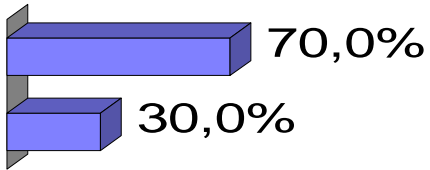
.....
.....
.....
.....

Merci.

Annexe B

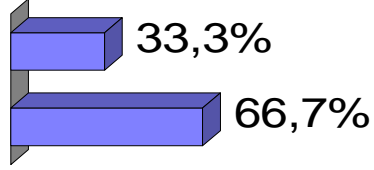
TAB(1) : Le type de banque.

Propriété		
	Nb	% cit.
Publique	7	70,0%
Privée	3	30,0%
Total	10	100,0%



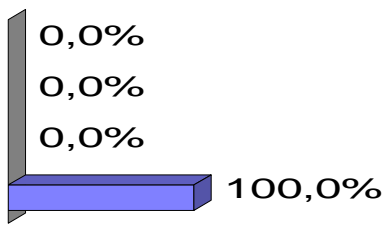
TAB(2) : Type de la banque privée.

Privée		
	Nb	% cit.
Privée National	1	33,3%
Privée étrangère	2	66,7%
Total	3	100,0%



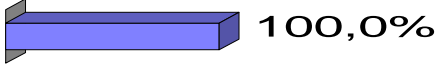
TAB(3) : L'expériences de la banque.

âge		
	Nb	% cit.
0 à 2 ans inclus	0	0,0%
2 à 5 ans inclus	0	0,0%
5 à 10 ans inclus	0	0,0%
10 ans et plus	10	100,0%
Total	10	100,0%



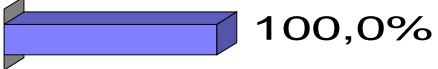
TAB (4) : La partie de crédit-bail d'équipement.

Crédit-bail d'équipement		
Moyenne = 100,00		
Médiane = 100,00		
Min = 100 Max = 100		
	Nb	% cit.
100	3	100,0%
Total	3	100,0%



TAB(5) : La parité de crédit-bail immobilier

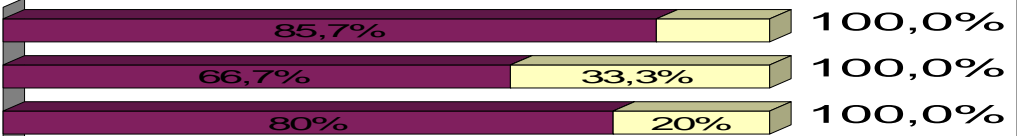
Crédit-bail immobilier		
Moyenne = 0,00		
Médiane = 0,00		
Min = 0 Max = 0		
	Nb	% cit.
0	1	100,0%
Total	1	100,0%



TAB (6) : Le rapport de l'effet de la dévaluation monétaire sur l'activité bancaire

Groupe n°1			
	Oui	Non	Total
Oui	6	1	7
Non	2	1	3
Total	8	2	10

Oui	85,7%	100,0%	
Non	66,7%	33,3%	100,0%
Total	80%	20%	100,0%



TAB (7) : La parité de la diminution des crédits octroyés

Groupe n°2			
	Non	Oui	Total
Non	0	0	0
Oui	4	2	6
Total	4	2	6

Catégorie	Non (%)	Oui (%)	Total (%)
Non	100,0%	0%	100,0%
Oui	66,7%	33,3%	100,0%
Total	66,7%	33,3%	100,0%

TAB(8) : Les principaux indicateurs économique 2012-2016 taux de change : (convertible en euro).

année	2012	2013	2014	2015	2016
Crédit d'investissement	414	410	392	369	358
Taux de change	102,9469	106,893	107,0138	117,0575	121,7926

Ouvrages

1. ANNE CLAUDE CREUSO « présentation de l’outil d’évaluation des performances CAMEL » BIM n° 138 ; 06 novembre 2001.
2. BIA C ; Le système bancaire algérien : diagnostic et perspectives dans le cadre de la relance économique.
3. Gérard Roland, Economie Politique chapitre 19 monnaies et taux de change.
4. MICHAEL BURDA, Charles Wyplosz Traduction de la 6e édition anglaise par Stanislas Standaert.
5. NAAS A, Le système bancaire algérien de la décolonisation à l’économie de marché. Maisonneuve et Larose, 2003.

Revue, Articles et Communication

Revue STRATEGICA ; KESSALI B, (2004), « Banques et entreprises publiques financièrement déstructurées », n° 3, décembre.

1. Revue Gestion et Organisation Volume 7, Issue 2, Septembre 2015.
2. Revue d’économie et statistique appliquées ; INPS, n° 06, 2006.
3. Revue Perspective Economique en Afrique ; BAD/OCDE 2008.
4. Revue économique Philippe Aymar. 1953 « L’interférence grandissante du crédit public et du crédit privé dans les nouvelles techniques bancaires », n°4.

Thèses et mémoires

1. Ait Tayeb Amirouche ; Etude des conditions d’octroi des crédits par les banques. Mémoire de fin d’étude pour l’obtention d’un brevet supérieur de banque, Ecole supérieure de banque, Alger 2005.
2. BRIK (N) et GUERDAD (S) ; Essai d’évaluer les risques de crédits bancaires à l’aide de deux méthodes classique et le scoring. Master en sciences économiques ; Université A/ MIRA de Bejaia, (2013).

Références bibliographiques

3. DJERMOUNE (N) et CHILLA (S) ; La gestion des risques des crédits bancaires : cas d'un crédit d'investissement, BNA agence 587-Bejaia- licence en science économique, Université A/MIRA de Bejaia, (2013).
4. Hellal (K) (2013). Le financement et le risque du commerce extérieur : étude comparative entre le crédit documentaire et la remise documentaire au niveau de la BNA 356 ; Université de BEJAIA master.
5. ILMANE M, C ; (2006), «Réflexions sur la politique monétaire en Algérie : objectifs, instruments et résultats (2000-2004) », Cahiers du CREAD, n°75.
6. IMOGEN (A) Traitement d'un dossier de crédit d'exploitation ; Cas Banque extérieure d'Algérie. master en sciences commerciales ; Université d'Oran, (2010).
7. LAMHARTI (H) ; Analyse et gestion de risque du crédit bancaire ; master en Economie ; fsjes Agadir ibn zohr, (2008).
8. LILOUCHE (S), (2009) ; Financement bancaire d'un projet de création d'entreprise. master en en sciences économiques, de gestion et commerciale. Université Abderrahmane Mira de Bejaia Algérie.
9. M A ; Etude analytique d'un financement bancaire "Crédit d'investissement" cas CNEP/BANQUE, thèse master en science économique ; Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou2008.
10. MAGADJI(M) ; La gestion du risque de crédit par la méthode RAROC ; application à Eco-Bank Cameroun ; Master II en comptabilité et finances ; Université catholique d'Afrique Centrale (2010)
11. Raulin Lincifort Cadet, L'Impact de la politique monétaire sur la défaillance bancaire dans les pays en développement : le cas d'Haïti, université de RENNE1 ; 2009

Rapport

1. Rapport annuelle de la banque d'Algérie 2000 – 2015
2. Rapport du FMI 2003

Site internet

1. <http://www.bank-of-algeria.dz>
2. <https://www.imf.org>

3. <http://www.ons.dz>

Résumé :

Depuis la création de sa monnaie nationale en 1964, l'Algérie a adopté différentes politiques de change pour garantir la stabilité financière et économique du pays. Donc elle a opté pour une politique monétaire qui est celle de faire dévaluer la monnaie nationale par rapport aux autres monnaies dans le but d'améliorer la position économique d'un pays, mais cela n'est pas sans conséquences sur les importations car en effet l'achat des biens étrangers reviens plus chère.

Les crédits demandé pour acquérir des produits importés connaissent une fluctuation dans le temps, et ce qui est problématique c'est quand c'est tendance tendent à la hausse car il se retrouve dans l'incapacité de payé l'écart demandé par la banque et cela engendre une diminution des crédits.

Notre travail est basé sur la vérification de l'effet de la dévaluation de la monnaie nationale sur les crédits bancaires, pour ce faire ; nous utilisons un questionnaire auprès d 10 banques algériennes et étrangères qui ont accepté de nous répondre.

Mots clé : dévaluation, crédits bancaires, politique monétaire.

Summary:

Since the creation of its national currency in 1964, Algeria has adopted various foreign exchange policies to guarantee the financial and economic stability of the country. So it has opted for a monetary policy of devaluing the national currency against other currencies in order to improve the economic position of a country, but this has implications for imports because, in fact, the purchase of foreign property returns more expensive.

Credits requested to acquire imported products fluctuate over time, and what is problematic is when it tends to tend to rise as it is unable to pay the gap requested by the bank and this creates a reduction in appropriations.

Our work is based on verifying the effect of the devaluation of the national currency on bank loans, to do so; we use a questionnaire from ten Algerian and foreign banks who have agreed to answer us.

Key words: devaluation, bank loans, monetary policy.

Listes des figures

Fig. (01) : L'évolution des crédits à l'économie en % .	45
Fig. (02) : Représentation de l'évolution des crédits en milliards de dinars à la fin de chaque année	47
Fig. (03) : Représentation de l'évolution des crédits par milliards de dinars à la fin de la période	48
Fig. (04) : L'évolution de taux de change en %.	49
Fig. (05) : La variation de taux de change et de crédit d'exploitation de 2012-2016.	59
Fig. (06) : Nombre de dossiers de crédit d'investissement en fonction du taux de change:	61
Fig. (07) : Effet de la dévaluation monétaire sur l'activité bancaire et les crédits octroyés	62
Fig. (08) : La variation de taux de change et de crédit d'emploi de jeune 2012-2016.	65